

REPUBLIQUE DU BENIN



PROJET DE LOI DE FINANCES, GESTION 2009

RAPPORT ECONOMIQUE ET FINANCIER

4 novembre 2002

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
LISTE DES TABLEAUX	3
LISTE DES GRAPHIQUES	4
SYNTHESE	5
INTRODUCTION	9
CHAPITRE 1 : ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL	11
1. Environnement international et régional	11
2. Evolution des différents marchés.....	17
CHAPITRE 2 : SITUATION ECONOMIQUE NATIONALE EN 2008	22
1. Environnement économique national.....	22
2. Gestion du Budget Général de l'Etat, exercice 2008	26
CHAPITRE 3 : PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2009.....	35
1. Environnement économique mondial.....	35
2. Evolution des différents marchés.....	38
3. Perspectives économiques béninoises.....	39
4. Principales réformes structurelles pour 2009.....	41
CHAPITRE 4 : ACTIONS BUDGETAIRES ET FISCALES POUR 2009.....	43
1. Les grandes options du projet de Loi des Finances, gestion 2009	43
2. Les mesures économiques, fiscales et sociales du Projet de Budget Général de l'Etat, gestion 2009	44
3. Les grandes masses du Budget 2009	61
4. L'équilibre général de la Loi de Finances 2009	62
CONCLUSION.....	65

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : POINT DE REALISATION DES RECETTES AU 30/06/2008 (EN MILLIARDS DE FCFA).....	27
TABLEAU 2 : POINT DE REALISATION DES RECETTES DOUANIERES AU 30/06/2008 (EN MILLIARDS DE FCFA)	28
TABLEAU 3 : POINT DE REALISATION DES RECETTES DES IMPOTS AU 30/06/2008 (EN MILLIARDS DE FCFA)	28
TABLEAU 4 : POINT DE REALISATION DES RECETTES DE LA DGTCP AU 30/06/2008 (EN MILLIARDS DE FCFA)	29
TABLEAU 5 : POINT D'EXECUTION DES DEPENSES PUBLIQUES AU 30/06/2008 (EN MILLIARDS DE FCFA)	31
TABLEAU 6 : BILAN DU PIP AU 30 JUIN 2008 PAR SOURCE DE FINANCEMENT (EN MILLIARDS DE FCFA)	33
TABLEAU 7 : BILAN DU PIP AU 30 JUIN 2008 PAR SECTEUR D'ACTIVITE (EN MILLIARDS DE FCFA).....	34
TABLEAU 8 : LISTE DES ENTREPRISES A RESTRUCTURER.....	42
TABLEAU 9 : EVOLUTION ANNUELLE DES RECETTES PUBLIQUES PREVUES (EN MILLIARDS FCFA)	61
TABLEAU 10 : EVOLUTION ANNUELLE DES DEPENSES PUBLIQUES PREVUES (EN MILLIARDS FCFA)...	62
TABLEAU 11 : EQUILIBRE GENERAL DE LA LOI DE FINANCES, GESTION 2009 (EN MILLIONS DE FRANCS CFA).....	63

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 : EVOLUTION MENSUELLE DE L'EURO PAR RAPPORT AU DOLLAR DE JANVIER 2005 A JUIN 2008.....	17
GRAPHIQUE 2 : EVOLUTION MENSUELLE DES COURS DU BRENT DE 2006 A JUIN 2008.....	19
GRAPHIQUE 3 : EVOLUTION MENSUELLE DU COURS DU COTON DE 2006 A JUIN 2008	20
GRAPHIQUE 4 : EVOLUTION MENSUELLE DU COURS DU RIZ DE 2006 A JUIN 2008	21
GRAPHIQUE 5 : EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE DU BENIN DE 2001 A 2008.....	22
GRAPHIQUE 7 : CONTRIBUTION DES SECTEURS A LA CROISSANCE ECONOMIQUE DE 2004 A 2008	23
GRAPHIQUE 6 : EVOLUTION DE L'INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE DE 2005 A 2008.....	24
GRAPHIQUE 8 : EVOLUTION DU TAUX D'INFLATION EN GLISSEMENT ANNUEL DE DECEMBRE 2007 A AOUT 2008.....	25
GRAPHIQUE 9 :TAUX DE CROISSANCE DES EXPORTATIONS ET DES IMPORTATIONS DE 2000 A 2008 .	26

SYNTHESE

Environnement mondial

L'année 2007 a été marquée par un ralentissement de la croissance de l'économie mondiale qui est ressortie à 5% contre 5,1% en 2006 en relation avec le ralentissement des activités économiques aux Etats-Unis et la persistance des tensions induites par le niveau élevé des cours de l'énergie et la hausse des prix des denrées alimentaires.

L'inflation mondiale en 2007 est demeurée faible par rapport à celle observée en 2006 et s'est établie à 1,9%. Ce faible niveau est attribuable à la baisse de l'inflation dans les pays développés, intervenue dans la seconde moitié de 2007.

En Afrique subsaharienne, La croissance économique est restée soutenue en 2007 avec un taux de croissance de 7,2% contre 6,4% en 2006, en lien avec l'accroissement de la production de pétrole, la progression des investissements intérieurs et l'amélioration de la productivité.

Dans les pays de l'UEMOA, la croissance a enregistré une légère augmentation, à 3,2% en 2007, contre 3% en 2006. La flambée des prix de l'énergie et la baisse de la production agricole n'ont pas favorisé une expansion économique plus rapide. Le taux d'inflation annuel moyen est estimé au sein de l'Union à 2,2%, en 2007 contre 2,3% en 2006 en liaison avec de fortes pressions inflationnistes observées principalement au cours du dernier trimestre de l'année 2007.

Au Nigéria, l'activité économique a connu une progression de 6,4% en 2007 contre 6,2% en 2006, selon le FMI. Cette performance est attribuable à la bonne tenue du secteur non pétrolier tout au long de l'année 2007 et du dynamisme du secteur privé.

Sur les marchés de change, le dollar a continué sa dépréciation vis-à-vis de l'euro en passant à 1,56 dollar en juin 2008 contre 1,47 dollar en janvier. En glissement annuel, le dollar a subi une dépréciation d'environ 5,7%.

En ce qui concerne les matières premières, les cours du brut ont franchi le seuil de 140 dollars le baril à la fin du premier semestre 2008 alors qu'en décembre 2007 les prix étaient autour de 90 dollars le baril, soit une hausse de 55,6% par rapport à fin 2007.

Les cours du coton se sont bien tenus au premier semestre 2008, en passant de 74,21 cents la livre en janvier 2008 à 78,14 cents la livre en juin 2008.

Situation économique nationale en 2008

La croissance économique s'est consolidée en 2007 avec un taux estimé à 4,6% contre 3,8% en 2006 en liaison avec le renforcement des mesures visant à maintenir la confiance au niveau des opérateurs économiques, l'incitation des producteurs de coton, la dynamisation des relations économiques avec le Nigeria et la poursuite des réformes économiques et des grands travaux d'infrastructures économiques et sociales. Cette consolidation de la croissance devrait se poursuivre en 2008 avec un taux de croissance de 5,3% tiré principalement par l'agriculture vivrière et le secteur des BTP.

Gestion du Budget Général de l'Etat, exercice 2008

Au cours du premier semestre 2008, les recettes totales se sont établies à 366,24 milliards de FCFA sur une prévision de 875,12 milliards de FCFA ; ce qui représente 41,8% de l'objectif annuel. Les recettes des administrations publiques s'élèvent à 2633,97 milliards de FCFA sur une prévision de 535,76 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 49,3%. Par rapport à la même période en 2007, les recettes publiques ont connu une augmentation de 15,7%.

Le premier semestre 2008 a vu l'Administration des Douanes atteindre 47,1% de sa prévision qui s'élève à 133,61 milliards de FCFA. Par rapport à 2007, les recettes ont connu une augmentation de 11,9%.

Les recettes réalisées par la Direction Générale des Impôts et des Domaines au titre du premier semestre 2008 sont évaluées à 119,30 milliards de FCFA, représentant 50,8% des prévisions annuelles qui s'élèvent à 235,00 milliards de FCFA. Par rapport aux recettes de juin 2007, celles de juin 2008 sont en augmentation de 16,4%.

Sur la même période, les recettes de la DGTCP ont atteint 65,1% de leur objectif annuel et se chiffrent à 11,06 milliards de FCFA. Par rapport au premier semestre 2007, le taux de réalisation a connu un accroissement de 74,5%.

Les recettes des autres Administrations ont été recouvrées à hauteur de 9,961 milliards de FCFA sur un objectif annuel de 24,287 milliards de FCFA, affichant une progression de 5% par rapport à la même période de 2007.

Les ressources extérieures ont été mobilisées à fin juin 2007 à hauteur de 77,31 milliards de FCFA sur une prévision annuelle de 216,41 milliards de FCFA ; soit un taux de réalisation de 29,6%. Par rapport au premier semestre 2007, la mobilisation des ressources externes en 2008 a connu une hausse de 13,0%.

Au premier semestre 2008, les dépenses courantes ont été engagées à hauteur de 236,21 milliards de FCFA sur une prévision annuelle de 463,00 milliards de FCFA, soit un taux d'engagement de 50,5%. Comparées à la même période de l'année 2007, elles ont connu une augmentation de 42,8%.

Au 30 juin 2008, le montant des investissements publics se situe à 104,13 milliards de FCFA pour une prévision de 372,67 milliards de FCFA ; soit un taux de réalisation de 27,9%.

Perspectives économiques béninoises

Les objectifs de politique économique pour l'année 2009 cherchent à établir l'économie nationale dans le sentier de la croissance accélérée et durable tout en faisant du secteur privé, le moteur de la croissance. Dans ce cadre, tout en poursuivant les actions prévues dans les OSD et la SCRIP, l'orientation globale de la politique économique pour 2009 est axée sur l'accélération de la dynamisation du secteur privé.

Sur la base de cette orientation, le taux de croissance visé pour l'année 2009 est de 6,1% contre 5,3% en 2008 avec pour objectif de contenir le taux d'inflation dans la norme de l'union en le fixant à 2,6%. Il est projeté également un déficit du solde courant qui se tiendra à 5,4% du PIB tandis que le solde budgétaire de base resterait positif conformément au pacte de convergence de l'espace UEMOA.

Quant aux finances publiques, les recettes budgétaires s'établiraient à 690 milliards FCFA en 2009 contre 560 milliards en 2008, affichant ainsi une hausse de 23,2% grâce aux bonnes performances qu'on enregistrerait au niveau des recettes de porte et des recettes intérieures.

La politique monétaire menée par la BCEAO resterait conforme aux objectifs de stabilité de prix. A cet effet, le taux de croissance de la masse monétaire serait d'environ 8% en liaison avec une augmentation des crédits à l'économie et au renforcement des avoirs extérieurs nets.

De nombreuses réformes et actions budgétaires et fiscales dont les réformes au niveau des entreprises publiques seront mises en œuvre pour soutenir la croissance en 2009. Ces

réformes structurelles ont pour objectifs d'améliorer les différents processus de production et de les adapter à la construction du Bénin émergent.

INTRODUCTION

La reprise des activités économiques enregistrée depuis 2006, s'est raffermie en 2007 et 2008. Cette reprise économique est tirée entre autres par les réformes économiques mises en œuvre, notamment l'assainissement des finances publiques, l'apurement de la dette de l'Etat vis-à-vis du secteur privé et la promotion du secteur privé à travers les grands travaux, l'organisation de la CEN-SAD et la relance de la filière coton. La croissance économique est passée alors de 3,8% en 2006 à 4,6% en 2007 et à 5,3% en 2008.

Toutefois, l'économie béninoise reste confrontée à plusieurs problèmes qui entravent son développement.

Pour relever ces défis et faire du Bénin un pays émergent, le Gouvernement a élaboré les Orientations Stratégiques de Développement (OSD). Ces OSD ont été opérationnalisées à travers la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP) 2007-2009 qui constitue le cadre fédérateur et intégrateur des différentes politiques sectorielles. La SCRП est bâtie autour de cinq (5) axes principaux que sont : (i) l'accélération de la croissance, (ii) le développement des infrastructures, (iii) le renforcement du capital humain, (iv) la promotion de la bonne gouvernance, (v) le développement équilibré et durable de l'espace national. Le budget général de l'Etat, gestion 2009, ne constitue qu'une tranche annuelle de la SCRП.

Les grandes options du projet de Loi de Finances s'inscrivent dans le cadre cohérent défini par les OSD, la SCRП ainsi que les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Tout en poursuivant les actions prévues dans les OSD et la SCRП, l'orientation globale de la politique économique pour 2009 est axée sur l'accélération de la dynamisation du secteur privé. Aussi, les principales mesures inscrites dans le projet du budget général de l'Etat, gestion 2009, visent-elles (i) l'amélioration de l'environnement des affaires ; (ii) la facilitation de l'intermédiation financière en faveur du secteur privé ; (iii) la création de conditions indispensables à l'émergence du secteur privé ; (v) la poursuite des réformes structurelles ; (vi) la mise à disposition du secteur privé d'une main d'œuvre qualifiée via le renforcement du capital.

Le présent Rapport Economique et Financier (REF) retrace le cadre macroéconomique et financier dans lequel s'exécutera la Loi de Finances pour la gestion 2009. Il est organisé en

quatre chapitres. Les deux premiers sont consacrés respectivement à l'étude de l'environnement économique international et national dans laquelle a évolué l'économie béninoise au cours du premier semestre 2008. Les perspectives économiques tant internationales que nationales sont abordées dans le troisième chapitre. Le quatrième décrit l'action budgétaire et fiscale pour l'année 2009.

CHAPITRE 1 : ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL

1. Environnement international et régional

Environnement mondial

L'année 2007 a été marquée par un ralentissement de la croissance de l'économie mondiale. En effet, selon le FMI, après avoir atteint une croissance de 5,1% en 2006, la croissance mondiale a accusé une légère baisse, ressortant à 5% en 2007. Ce ralentissement s'explique essentiellement par la faiblesse de la croissance aux Etats-Unis.

Malgré la pression à la hausse exercée par les prix élevés de l'énergie et des denrées alimentaires, l'inflation mondiale en 2007 est demeurée faible par rapport à celle observée en 2006 et s'est établie à 1,9%. Cette tendance est tirée par la baisse de l'inflation dans les pays développés, intervenue dans la seconde moitié de 2007.

Au premier semestre 2008, l'économie mondiale a poursuivi le ralentissement entamé en 2007 en liaison avec la faiblesse de la croissance aux Etats Unis. En effet, elle a subi d'une part la forte contraction de la demande dans de nombreux pays avancés et d'autre part, la flambée généralisée de l'inflation, surtout dans les pays émergents et en développement.

Au regard de ce qui précède, selon le FMI, la croissance mondiale s'établirait à 4,1% en 2008, soit un recul de 0,9% par rapport à 2007. Ce ralentissement de la croissance économique mondiale touche essentiellement les pays développés ; la croissance économique restant soutenue dans les pays émergents.

Pays industrialisés

Entraînée par la faiblesse de l'activité aux Etats unis, la croissance dans les pays industrialisés est restée modérée en 2007.

Au premier semestre 2008, l'activité dans les pays industrialisés est marquée par une conjoncture défavorable en lien avec l'atonie de l'activité aux États-Unis, les répercussions des turbulences financières et la persistance du niveau élevé du cours du pétrole et des autres matières premières.

Au total, les risques pesant sur les perspectives de croissance pour 2008 dans les pays industrialisés restent orientés à la baisse. Par ailleurs, les tensions inflationnistes seront vraisemblablement neutralisées par le repli de la demande.

Etats-Unis

L'économie américaine a accusé un fléchissement assez net de son rythme de croissance, en raison essentiellement de la crise immobilière et du prêt hypothécaire ainsi que de la baisse des dépenses d'investissement des entreprises. La croissance s'est établie à 2,2% en 2007 contre 2,9% en 2006. Sur l'ensemble de l'année 2007, l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation, est ressortie à 2,9% et marque ainsi un ralentissement par rapport à 2006 (3,2%).

Au premier semestre 2008, l'économie américaine a poursuivi sa tendance à la baisse en liaison avec la faiblesse de l'activité au cours des trois derniers mois. Les tensions inflationnistes se sont poursuivies tout au long du semestre.

Les perspectives qui se dessinent pour le second semestre 2008 s'annoncent globalement défavorables ; la consommation étant freinée par l'augmentation des prix du pétrole et des produits alimentaires ainsi que par le manque de crédit.

Dans ces conditions, la croissance du PIB américain devrait ressortir à 1,3% sur l'ensemble de l'année.

Zone euro

La croissance est estimée à 2,6% en 2007 contre 2,8% en 2006. Ce niveau de croissance est attribuable au dynamisme de la demande intérieure européenne, en particulier aux dépenses d'investissement, et aux bons résultats d'exportation.

En décembre 2007, l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation, s'est établie à 2,1% contre 2,2% en 2006.

La Zone euro a connu une croissance modérée au premier semestre 2008, la demande (intérieure et extérieure) a continué par soutenir la croissance plus qu'en 2007.

Au second semestre, les projections de croissance font état d'un ralentissement de l'activité. La hausse des taux d'intérêt, l'appréciation de l'euro par rapport au dollar et le durcissement des conditions de crédit sont autant de facteurs qui freineraient l'activité.

Dans l'ensemble, le FMI prévoit une croissance de 1,7% en 2008. Par ailleurs, les tensions inflationnistes devraient « refluer en deçà de 2% » en moyenne annuelle.

Japon

La croissance du PIB réel a été de 2,1% en 2007 contre 2,4% en 2006 en lien avec le resserrement des normes de construction et la baisse des indicateurs de confiance des ménages et des entreprises. Par ailleurs, le Japon a connu en octobre 2007 son premier taux d'inflation positif en dix mois en raison de la flambée du prix du pétrole, qui a atténué la chute des prix.

Au premier semestre 2008, en dépit d'un ralentissement des exportations et de la hausse du prix des matières premières, l'activité économique a connu une vigueur exceptionnelle.

D'après les tendances prévisionnelles, le second semestre enregistrerait des chiffres bien plus modestes. Face aux chocs extérieurs, le scénario de base est toujours un ralentissement modéré de la croissance. La différence clé étant la relative élasticité de l'économie interne. La croissance des exportations montre des signes de faiblesse suite au ralentissement de la demande américaine et à la perte de compétitivité liée au taux de change défavorable. Les partenaires commerciaux asiatiques et les pays exportateurs de pétrole compensent partiellement ce ralentissement des exportations vers les Etats-Unis.

Au total, selon le FMI, le PIB nippon devrait enregistrer une expansion de 1,5% en 2008, en baisse par rapport à 2007.

Par ailleurs, comme dans d'autres pays, la perception de l'inflation est pire que le taux effectif observé et se détériore rapidement ces derniers mois : Des sondages indiquent une hausse des prix à l'exportation plus lente que celle des prix à l'importation. L'inflation devrait être légèrement au-dessus de 1% en fin d'année.

Royaume-Uni

L'économie britannique a connu une expansion malgré le durcissement des conditions de crédit sur le marché de l'immobilier en 2007. Le taux de croissance a augmenté pour s'établir à 3,1% contre 2,9% en 2006. Tout comme en 2006, l'inflation s'est établie à 2,3%.

Au premier semestre 2008, les données sur l'économie britannique ne sont pas reluisantes. En effet, les banques refusent de baisser le taux de leurs prêts, ce qui empêche toute stabilisation du marché immobilier. Outre l'effet patrimonial négatif, les perspectives du marché de l'emploi se détériorent rapidement. L'une des rares bonnes surprises a été l'augmentation des commandes industrielles en juin 2008.

Pour l'ensemble de l'année, le FMI table sur un ralentissement de la croissance qui s'établirait à 1,8%. Par ailleurs, le taux d'inflation se situerait autour de 3,5% due à la hausse des prix de

l'alimentation et de l'énergie, aux tensions persistantes sur les marchés financiers, à la rapide chute des prix de l'immobilier et aux déséquilibres extérieurs.

Pays émergents d'Asie

L'activité reste pour l'instant sur la voie d'une expansion vigoureuse, malgré un recul de la croissance des exportations. Les pays émergents d'Asie ont bénéficié en 2007 de la grande vitalité de leur demande intérieure et de politiques macroéconomiques plus disciplinées. L'inflation dans les pays émergents d'Asie est en hausse depuis le milieu de 2007. Selon le FMI, l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation, est passée de 3,7% en 2006 à 4,8% en 2007.

Au premier semestre 2008, en dépit de l'affaiblissement de la demande mondiale, l'activité économique est demeurée robuste dans les pays émergents d'Asie. Toutefois, les prix à la consommation ont encore augmenté dans la plupart des pays, en raison de la hausse des prix des produits alimentaires et des matières premières. Les taux d'intérêt réels sont devenus négatifs et l'inflation élevée accentue le dilemme qui se pose aux responsables de la politique économique entre objectifs de stabilité des prix et du taux de change.

Au total pour 2008, l'activité devrait perdre de sa vitalité. Les projections de croissance font état d'une diminution de la croissance par rapport à 2007. Toutefois, elle demeurera soutenue en liaison avec le dynamisme de certaines économies telles que la Chine et l'Inde. Par ailleurs, les tensions inflationnistes gagneront plus vite en intensité sous l'effet de la flambée des prix des matières premières, des taux de croissance supérieurs au rythme tendanciel et de politiques accommodantes.

Chine

La croissance chinoise s'est inscrite en hausse en 2007 pour s'établir à 11,9% contre 11,6% en 2006, en liaison avec la grande vitalité de sa demande intérieure et des politiques macroéconomiques plus disciplinées.

A l'instar de tous les pays du monde, la Chine a connu une augmentation de son taux d'inflation qui s'est établi à 4,8% en 2007 contre 1,5% en 2006.

Au premier semestre 2008, l'activité économique chinoise est restée soutenue, en dépit d'un affaiblissement de la demande extérieure.

Pour 2008, le FMI, entrevoit un recul de l'activité qui demeurera toutefois rigoureuse. En effet, le taux de croissance du PIB s'établirait à 9,7% en recul de 2,2% par rapport à 2007.

Inde

En 2007, l'Inde a connu un ralentissement de son activité économique. La croissance s'est affichée à 9,3% en 2007 contre 9,8% en 2006.

En 2008, la croissance économique devrait poursuivre son ralentissement, en raison de l'appréciation continue de la devise locale et d'une baisse de la consommation. Selon le FMI, le taux de croissance du PIB s'établirait à 8%.

Amérique latine

L'Amérique latine a maintenu le rythme de son activité économique en 2007 avec un taux de croissance de 5,6% contre 5,5% en 2006. Cette croissance a été essentiellement alimentée par la demande intérieure. A l'exception du Mexique et de l'Equateur, la croissance s'est raffermie en 2007 dans l'ensemble des pays et principalement au Brésil.

Le raffermissement de la croissance brésilienne est une conséquence de l'assouplissement de la politique monétaire, après que l'inflation ait été rapprochée des objectifs de la banque centrale. L'inflation est en hausse de 1,2 point pour s'établir à 6,5% en 2007 contre 5,3% en 2006.

Au premier semestre 2008, le rythme de l'activité économique dans les pays de l'Amérique latine s'est ralenti, mais est néanmoins resté à un niveau élevé. La hausse des prix à la consommation s'est accentuée dans la région. L'inflation annuelle est passée à 5 % en mai 2008.

Pour l'ensemble de l'année 2008, sous l'hypothèse que l'activité connaîtrait une poursuite de son ralentissement, le FMI table sur un taux de croissance de 4,5%.

Afrique subsaharienne

La croissance économique est restée soutenue en 2007 avec un taux de croissance de 7,2% contre 6,4% en 2006, en lien avec l'accroissement de la production de pétrole, la progression des investissements intérieurs et l'amélioration de la productivité. La forte demande mondiale de produits de base, l'augmentation des flux de capitaux en direction de l'Afrique et l'allègement de la dette ont également contribué à stimuler la croissance. Par ailleurs, bien que plusieurs pays aient connu une hausse à deux chiffres des prix des produits alimentaires en 2007, l'inflation a connu un léger recul avec un taux estimé par le FMI à 7,2% contre 7,3% en 2006.

En 2008, sous la pression des poussées inflationnistes, la croissance économique devrait connaître un repli selon le FMI pour s'établir à 6,6%.

Les pays de l'UEMOA

Au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), la croissance a enregistré une légère augmentation passant à 3,2% en 2007 contre 3% en 2006. Plus spécifiquement, alors que la production progressait lentement au Sénégal, la Côte d'Ivoire, la plus grande économie de l'Union, a obtenu des résultats décevants, en raison des performances inférieures des secteurs des industries et des services. Par ailleurs, la flambée des prix de l'énergie a frappé de plein fouet les économies de l'UEMOA, et la baisse de la production agricole n'a pas non plus favorisé une expansion économique plus rapide.

Parallèlement, les pressions inflationnistes ont été fortes principalement au dernier trimestre de l'année 2007. Le taux d'inflation annuel moyen est estimé dans l'Union à 2,2%, en 2007 contre 2,3% en 2006. Les pressions ont été impulsées par, non seulement l'ampleur de la demande, mais aussi des spéculations sur les prix de certains produits alimentaires importés, notamment le blé, le riz, le lait et ses dérivés ainsi que les huiles.

Au premier semestre 2008, les tendances affichées par les pays de la zone montrent une morosité de l'activité économique, marquée par la hausse des prix des produits importés et par des résultats mitigés de la campagne agricole 2007/2008. En effet, des dynamiques communes ont été observées dans l'ensemble des pays de la Zone : augmentation des prix alimentaires notamment du pain, augmentation des prix des produits pétroliers à la pompe. La crise énergétique persiste également dans certains pays. Mais aussi, des dynamiques spécifiques, notamment la baisse de la production dans certains secteurs comme l'exploitation pétrolière, le phosphate et le coton ont été évoquées.

Au second semestre 2008, une reprise de la croissance est attendue. En effet, il est prévu que la croissance du PIB atteindrait 4% en 2008. Une reprise de la production d'énergie devrait faire passer la croissance en Côte d'Ivoire à 2,8%, alors qu'une expansion plus rapide de la production de phosphate, de bâtiments et des services devrait faire grimper la croissance au Sénégal à 5,1%.

Nigeria

L'activité économique a connu une progression de 6,4% en 2007 contre 6,2% en 2006, selon le FMI. Cette performance est attribuable à la bonne tenue du secteur non pétrolier tout au long de l'année 2007 et du dynamisme du secteur privé qui est devenu le moteur de la croissance et de la création d'emplois. Par ailleurs, le succès de la récente politique budgétaire mise en œuvre par les autorités nigérianes a été aussi à l'origine de la consolidation de la croissance observée. Elle a

permis d'une part, de contenir l'inflation autour de 5,5% contre 8,3% en 2006 et d'autre part, de favoriser une accumulation d'épargne pétrolière.

2. Evolution des différents marchés¹

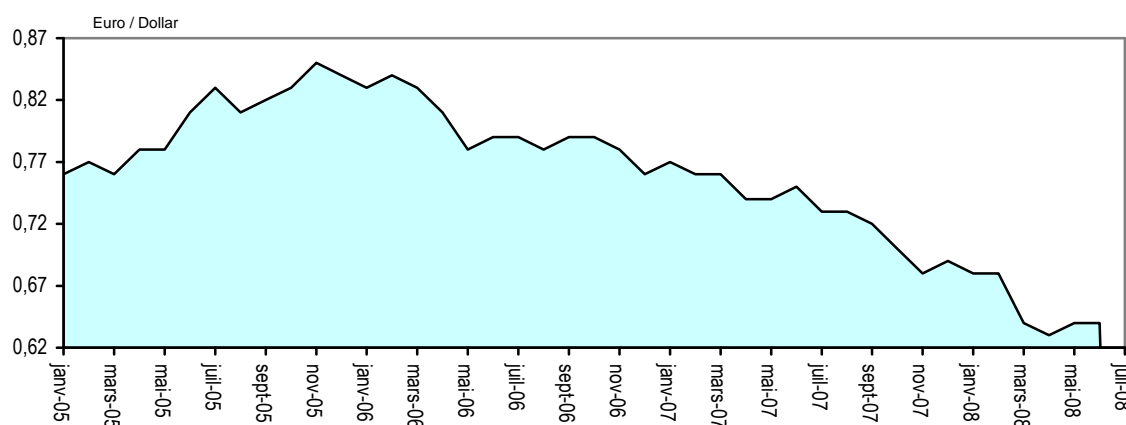
Evolution du marché des changes

Malgré le ralentissement de l'économie mondiale, l'inflation s'accroît tant dans les pays avancés que dans les pays émergents. Les politiques macroéconomiques se trouvent confrontées alors à un dilemme : endiguer la montée des pressions inflationnistes au risque de briser la croissance déjà fragilisée ou mener une politique stimulante pour soutenir l'économie. Dans ces conditions, la plupart des banques centrales ont durci leur politique monétaire.

Euro/Dollar

Durant le premier semestre 2008, l'euro a conforté son avancée face au dollar américain en passant de 1,47 dollar pour 1 euro en janvier à 1,56 en juin, après avoir atteint un niveau record de 1,58 en avril. En glissement annuel, le dollar a subi une dépréciation d'environ 13,7% par rapport à l'euro.

Graphique 1 : Evolution mensuelle de l'euro par rapport au dollar de janvier 2005 à juin 2008



¹ Cette partie est rédigée à partir des sources suivantes : AFD (PRODUITDOC), lettre mensuelle de conjoncture et d'autres documents du Centre d'Observation Économique de la CCIP, des Rapports de la Banque de Suisse, du FMI, la Banque Mondiale, ALLIANZ Global investors, le FIGARO, la Banque Centrale Européenne(BCE).

La Livre Sterling

Durant le premier semestre 2008, la livre s'est dépréciée de 5,6 % par rapport à l'euro en passant de 1,34 euro la livre en janvier à 1,26 euro en juin. En glissement annuel, la livre sterling a connu une dépréciation de 14,6 % pour s'afficher à 1,26 euro en juin 2008 contre 1,48 en juin 2007.

Le Yen

Au cours du premier semestre 2008, la Banque du Japon a maintenu son taux directeur à 0,5% en raison de la conjoncture économique peu favorable. En effet, la croissance souffrirait de l'inflation qui érode les marges des entreprises et le pouvoir d'achat des ménages. La Banque nipponne ne relèvera donc son taux qu'à partir de l'année 2009.

Le yen japonais s'est d'abord apprécié de 1,3% entre janvier et mars 2008 pour s'échanger à 157,59 yens pour un euro en mars contre 158,68 en janvier. A partir du mois d'avril, le yen a commencé par céder face à l'euro pour s'échanger finalement à 166,26 yens pour un euro en juin 2008, soit une dépréciation d'environ 4,6%. En glissement annuel, la monnaie nipponne n'a cédé que de 1,0% par rapport à sa valeur de juin 2007.

La situation des matières premières

Depuis le début de l'année 2008, les prix des matières ont monté en flèche en raison des aléas climatiques et d'une croissance forte de la demande des biocarburants notamment. Ce renchérissement des matières premières a intensifié les pressions inflationnistes dans le monde et a induit un amenuisement du pouvoir d'achat des consommateurs en particulier dans les pays importateurs de matières premières.

Le pétrole

Au cours du premier semestre 2008, la fièvre de la hausse des prix du baril de pétrole s'est exacerbée. Ainsi, les cours du brut ont franchi le seuil de 140 dollars le baril à la fin du premier semestre alors qu'en décembre 2007 les prix étaient autour de 90 dollars le baril, soit une hausse de 55,6% par rapport à fin 2007.

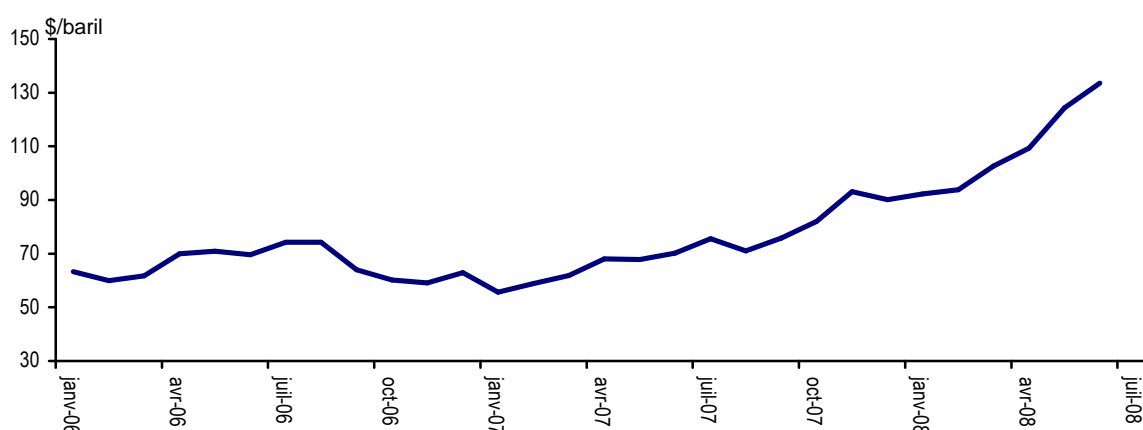
Cette tension sur le marché n'est pas sans rapport avec la décision de l'OPEP de ne pas augmenter son plafond de production car la plupart de ses membres produisent déjà à plein régime. La spéculation, les troubles géopolitiques récurrentes, les faibles capacités de raffinage sur le marché, sont autant des raisons qui ont contribué à maintenir la fièvre des prix au premier trimestre 2008. De même les menaces de ralentissement économique aux Etats-Unis et le recul

du dollar face aux autres monnaies ont jeté des inquiétudes sur le marché déjà en proie à la spéculation.

Au second trimestre, le marché a enchaîné des records sous l'effet de la faiblesse du dollar et des tensions géopolitiques au Moyen-Orient. Lors de la conférence de Djeddah sur le pétrole, la plupart des pays membres de l'OPEP ont jugé injustifiées les craintes de pénurie de pétrole, estimant que le marché est suffisamment approvisionné. Ces pays ne sont donc pas prêts à augmenter leur quota de production. Selon l'Agence Internationale pour l'Energie (AIE) la croissance structurelle dans les pays émergents et les contraintes de l'offre continuent d'entretenir la tension sur le marché.

Par rapport à juin 2007, les cours ont connu une hausse vertigineuse de 90,3% pour s'établir en moyenne à près de 133,53 dollars le baril en juin 2008 pour le Brent. Entre janvier et juin 2008, les prix du pétrole ont augmenté de 44,7%.

Graphique 2 : Evolution mensuelle des cours du Brent de 2006 à juin 2008



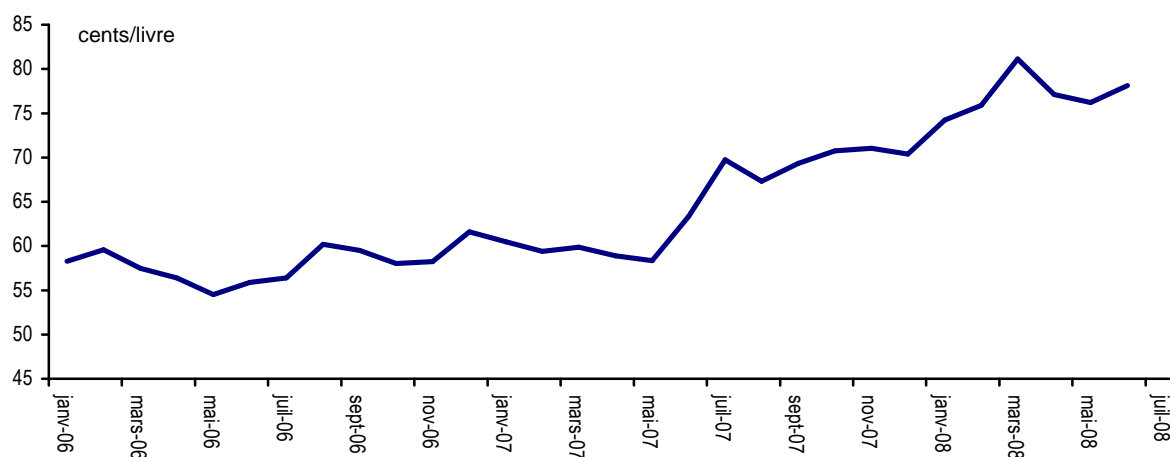
Le coton

Au premier trimestre 2008, un vent favorable semble porter les prix. L'indice A de Cotlook a affiché une moyenne mensuelle de 74,21 cents le livre en janvier, 75,90 en février et 81,14 en mars. Cette tendance haussière est due non seulement aux fondamentaux du marché mais aussi à l'intérêt que les fonds d'investissement ont affiché vis-à-vis du coton. Toutefois, le marché reste fragile car malgré cette évolution, les prix demeurent en deçà de ceux des autres produits agricoles. De plus, la demande de coton augmente moins vite que celle des autres matières premières.

Au deuxième trimestre, l'indice A de Cotlook a été relativement stable contrairement au trimestre précédent. Les cours moyens mensuels ont été de 77,12 cents la livre en avril, 76,21 en mai et 78,14 en juin. Ce niveau relativement élevé des prix par rapport à 2007 est lié à la spéculation sur les marchés et à la concurrence d'autres cultures. Entre décembre 2007 et juin 2008, les prix ont progressé de 11,0% environ.

La production mondiale de coton pour la campagne 2007/2008 est de 26,04 millions de tonnes. Quant à la demande, le Comité Consultatif International du Coton l'a estimée également à 26,04 millions de tonnes. Ce niveau de la demande devrait permettre à la fibre de coton de se maintenir à un niveau supérieur à la production. En conséquence, les stocks mondiaux enregistreraient un recul de 6,0%.

Graphique 3 : Evolution mensuelle du cours du coton de 2006 à juin 2008



Le riz

Les prix du riz ont bondi d'environ 85,0% au premier trimestre 2008 et de 65,0% au second trimestre malgré un regain de l'offre. La poursuite des mesures de restriction des exportations des pays asiatiques, la spéculation et les faibles stocks de sécurité sont entre autres les raisons de ce niveau élevé des prix du riz.

En Thaïlande, les prix ont évolué en raison de la fermeté du bath face au dollar et des faibles disponibilités exportables.

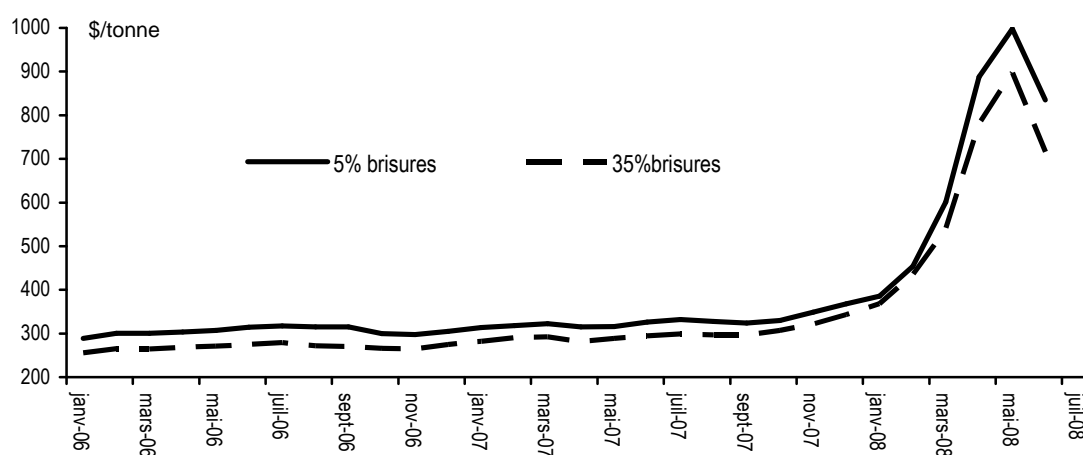
Au Vietnam et au Pakistan, la fièvre des prix au premier semestre s'explique entre autres par la limitation des ventes externes et les besoins d'importation asiatiques devenus extrêmement forts.

En Afrique, la facture rizicole continue de s'alourdir en raison du doublement du prix du riz par rapport à 2007 dans certains pays. Cette situation d'élévation des cours mondiaux incite certains pays à réduire leurs importations et à relancer la production locale.

Ainsi, entre janvier et juin 2008, les prix ont progressé de 116,6% et 94,6% pour s'afficher respectivement à 835,0 et 716,0 \$/t pour le 5% Brisures et le 35% Brisures. En glissement annuel, ces variations sont respectivement de 156,1% et 143,1% pour le 5% Brisures et le 35% Brisures.

Pour la campagne 2007/2008, la production mondiale s'est affichée à 647 Mt contre 627 Mt en 2006-2007. Tout comme en 2007, les stocks mondiaux devraient se maintenir à 105 Mt en 2008.

Graphique 4 : Evolution mensuelle du cours du riz de 2006 à juin 2008

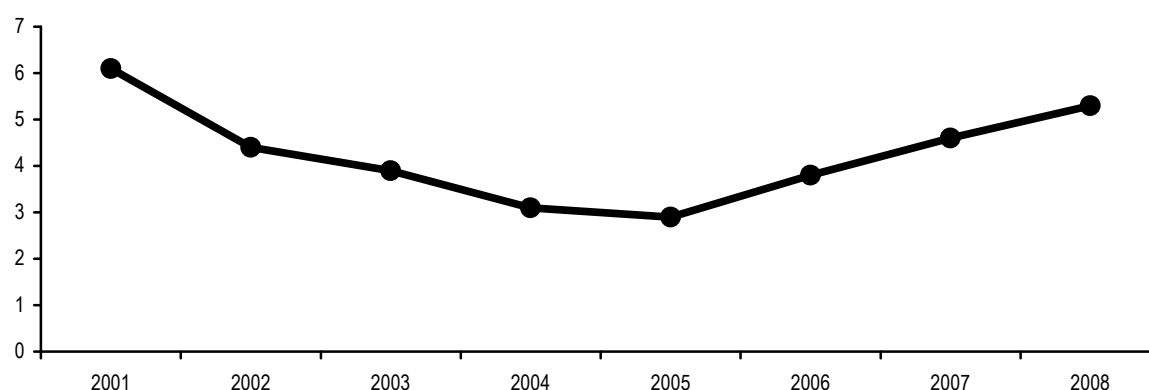


CHAPITRE 2 : SITUATION ECONOMIQUE NATIONALE EN 2008

1. Environnement économique national

La reprise de l'activité économique entamée depuis le deuxième trimestre 2006, s'est consolidée en 2007 avec un taux de croissance économique estimé à 4,6% contre 3,8% en 2006. Cette performance est favorisée par le renforcement des mesures visant à maintenir la confiance au niveau des opérateurs économiques, l'incitation des producteurs de coton et la dynamisation des relations économiques avec le Nigeria. L'accélération de la croissance observée depuis 2006 devrait se poursuivre en 2008.

Graphique 5 : Evolution du taux de croissance du Bénin de 2001 à 2008

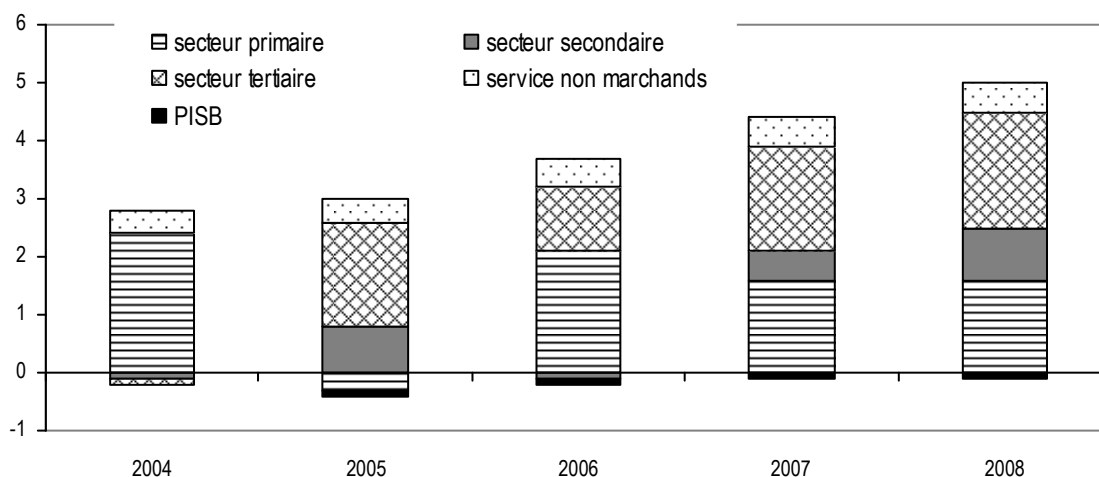


La production

Sur la base des données disponibles à la fin du premier semestre 2008, il est prévu un taux de croissance de 5,3% pour 2008. Cette perspective se fonde sur l'accélération des réformes structurelles, l'amélioration de la production agricole, notamment la production de céréales, et la poursuite de la politique des grands travaux.

En effet, le secteur primaire connaîtrait en 2008 une augmentation de 4,2% de sa valeur ajoutée et contribuerait à hauteur de 1,6% à la croissance.

Graphique 6 : Contribution des secteurs à la croissance économique de 2004 à 2008



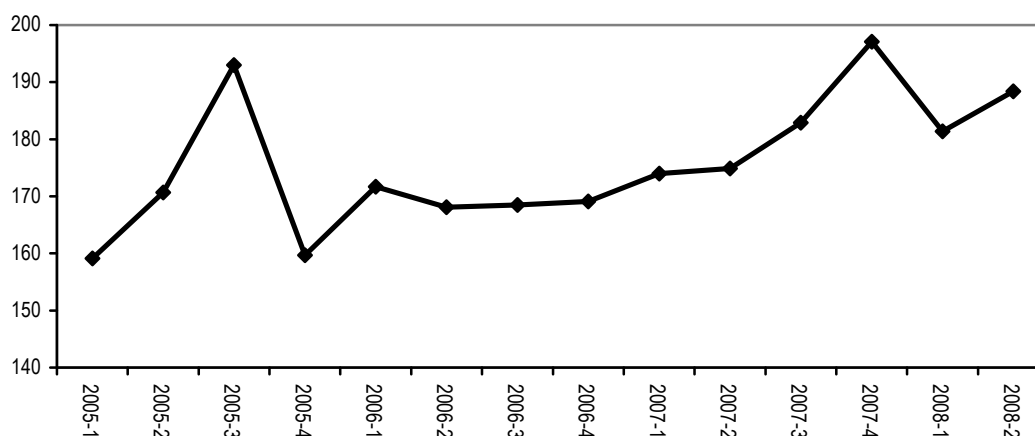
Cette performance du secteur primaire est tirée par la production agricole hors coton. En effet, la production céréalière devrait réaliser en 2008 de meilleures performances en liaison avec une amélioration de la pluviométrie par rapport à 2007, la mise en œuvre du Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire, en réponse à la persistance de la crise alimentaire et l'abandon de la production cotonnière par les paysans.

En ce qui concerne la production cotonnière, l'année 2008 serait marquée par une baisse des superficies emblavées. La production cotonnière connaîtrait alors une baisse de 13% en 2008 pour s'établir à 234 490 tonnes contre 268 627 tonnes pour la campagne précédente. Le retard observé dans la mise en place des intrants et la désaffection des producteurs de coton par rapport à la culture sont à l'origine de cette mauvaise performance de la filière coton.

L'activité dans le secondaire serait affectée par la politique des grands travaux et les performances agricoles. La performance dans le secteur des BTP est en relation avec la politique des grands travaux, notamment à l'organisation du 10^{ème} Sommet de la CEN-SAD tenu à Cotonou en juin 2008. Aussi, les industries cimentières connaîtraient-elles un regain d'activités en relation avec la construction de plusieurs infrastructures socio-économiques.

De même, la production manufacturière connaîtrait une hausse en liaison avec l'amélioration de l'activité dans le secteur de la transformation artisanale des produits vivriers, l'égrenage du coton de la campagne 2007/2008 et la hausse de la production dans les industries modernes. L'Indice de Production Industrielle s'est affiché à 188,4 au deuxième trimestre 2008 marquant une hausse d'environ 4% en glissement annuel.

Graphique 7 : Evolution de l'Indice de la Production Industrielle de 2005 à 2008



Le secteur tertiaire enregistrerait en 2008 une croissance de 6,4% contre 5,7% en 2007. Cette performance soutenue du secteur tertiaire serait liée à l'amélioration de la compétitivité du Port de Cotonou grâce aux différentes réformes qui y sont engagées, aux effets induits de l'amélioration de l'activité dans les secteurs primaire et secondaire sur les secteurs de services et au maintien des relations de coopération avec le Nigeria. Le secteur tertiaire contribuerait à hauteur de 2% à la croissance économique en 2008.

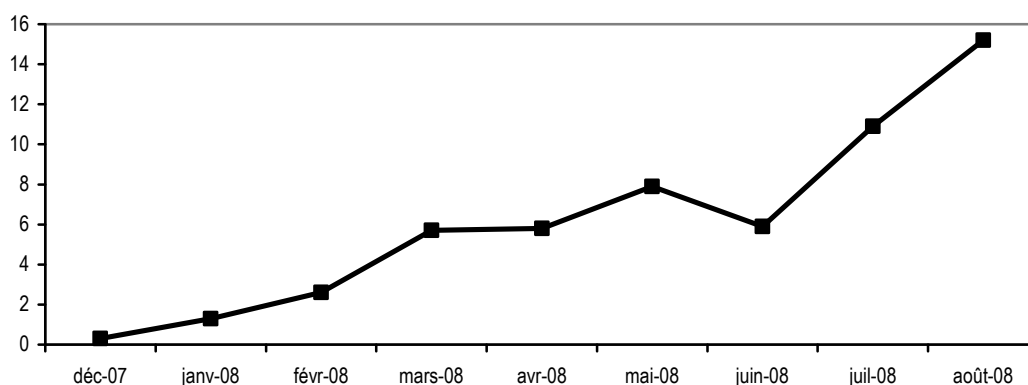
S'agissant de la production des services non marchands (prestations de l'administration publique), elle progresserait de 5% et aurait une contribution de 0,5% à la croissance en 2008 en liaison avec l'amélioration des recettes budgétaires et l'efficacité de dépenses publiques.

L'inflation

Le taux d'inflation s'est affiché à 15,2% en glissement annuel au mois d'août 2008 contre 10,9% au mois de juillet, en liaison avec la poursuite des tensions sur les denrées alimentaires. Les fonctions de consommation ayant contribué à cette hausse sont surtout la fonction « produits alimentaires et boissons non alcoolisés » (+37,4%) et la fonction « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (+13,6%).

L'indicateur de convergence s'est établi à 5,1% poursuivant ainsi la hausse engagée depuis janvier 2008 et demeure au-dessus du seuil de 3% prévu par le pacte de convergence de l'UEMOA.

Graphique 8 : Evolution du taux d'inflation en glissement annuel de décembre 2007 à août 2008

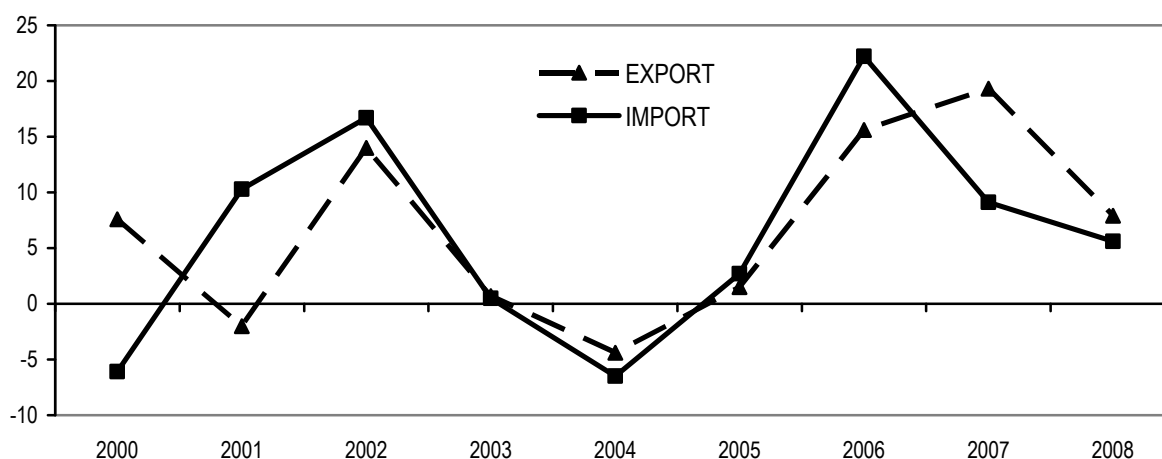


La balance des paiements

Le Bénin connaît depuis plusieurs années une balance des paiements structurellement déficitaire en raison de l'importance des importations. En 2008, le déficit courant de la balance des paiements représenterait 5,6% du PIB contre 8,3% en 2007. En effet, les exportations connaîtraient en 2008 une croissance plus rapide que celle des importations. Ainsi, les exportations augmenteraient de 7,9% en relation avec l'augmentation de la production cotonnière, principal produit d'exportation et un accroissement de 25% des tourteaux de palmistes. Quant aux importations, elles connaîtraient une hausse de 5,6% contre une hausse de 22,2% en 2007. Les services nets et le revenu net enregistreraient un déficit respectif de 63,5 milliards et 10,3 milliards de FCFA tandis que les transferts courants connaîtraient un solde positif de 149,4 milliards de FCFA.

Le compte du capital et d'opération financière de l'Etat ressortirait excédentaire en 2008. L'excédent du compte du capital s'établirait à 85,3 milliards en 2008, en raison essentiellement des aides publiques extérieures qui s'élèvent à 81,3 milliards. Le compte des opérations financières de l'Etat passerait de 203,6 milliards en 2007 à 82,9 milliards en 2008. Cependant, les investissements directs étrangers connaîtraient une hausse de 11,2% pour s'établir à 75,7 milliards en 2008.

Graphique 9 : Taux de croissance des exportations et des importations de 2000 à 2008



La situation monétaire

Selon des données disponibles à fin juin 2008, la masse monétaire est estimée à 971,53 milliards de FCFA, marquant ainsi une hausse de 12,1% par rapport à son niveau de décembre 2007. Quant aux contreparties de la masse monétaire, les avoirs extérieurs nets et le crédit intérieur, ont connu respectivement par rapport à leur niveau de décembre 2007 une hausse de 10,0% et 27,1% pour s'établir à 721,83 milliards de FCFA et 290,40 milliards de FCFA.

Selon les prévisions, la masse monétaire connaîtrait en 2008, un accroissement de 8% environ.

2. Gestion du Budget Général de l'Etat, exercice 2008

Cette partie sera consacrée à l'analyse du Budget Général de l'Etat exercice 2008 durant le premier semestre 2008. Il sera question de présenter le niveau atteint dans le recouvrement des recettes et dans l'engagement des dépenses.

Les recettes publiques

Au cours du premier semestre 2008, les recettes totales se sont établies à 366,24 milliards de FCFA sur une prévision de 875,12 milliards de FCFA ; ce qui représente 41,8% de l'objectif annuel.

Les recettes des administrations publiques se sont établies à 263,97 milliards de FCFA sur une prévision de 535,76 milliards de FCFA soit un taux de réalisation de 49,3%. Par rapport au taux de réalisation de la même période en 2007 qui était de 51,8% pour un montant de 228,17 milliards de FCFA sur une prévision de 440,7 milliards de FCFA, les recettes publiques ont connu une augmentation en valeur absolue de 35,8 milliards correspondant à un taux d'accroissement de

15,7% ; par contre, en valeur relative, elles enregistrent une baisse de 4 points de pourcentage. Le niveau de recouvrement des ressources intérieures (constituées pour une grande part de la tranche 2008 des droits de licence à honorer par les opérateurs GSM) est de 24,96 milliards de FCFA pour une prévision de 77,96 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 32,0%. Pour ce qui est des ressources extérieures, leur mobilisation a atteint 77,31 milliards de FCFA ; soit 29,6% des prévisions qui se chiffrent à 261,41 milliards de FCFA.

Tableau 1 : Point de réalisation des recettes au 30/06/2008 (en milliards de FCFA)

	Prévisions 2008	Réalizations			
		Fin juin-07	Fin juin-08	Taux de réal (%)	Glissement
Recettes des régies	535,76	228,17	263,97	49,3	15,7
DGDDI	283,76	119,36	133,61	47,1	11,9
DGID	235,00	102,47	119,30	50,8	16,4
DGTCP	17,00	6,34	11,06	65,1	74,4
Autres recettes	339,37	77,21	102,27	30,13	32,5
Ressources intérieures ²	77,96	8,78	24,96	32,0	184,3
Ressources extérieures	261,41	68,43	77,31	29,6	13,0
TOTAL	875,12	305,27	366,24	41,8	20,0

Source : DGB, septembre 2008

La Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI)

Le premier semestre 2008 a vu l'Administration des Douanes réaliser 47,1% de sa prévision, soit 133,61 milliards de FCFA. Par rapport aux réalisations de la même période en 2007, les recettes ont connu une augmentation de 11,9%. Les mesures d'allègement des prix de certains produits de première nécessité prises par le Gouvernement béninois et le niveau des exonérations accordées aux importations pour le compte du sommet de la CEN-SAD ont été les causes de cette contre performance.

² Ressources du FNRB, FR, CAA et ressources intérieures exceptionnelles

Tableau 2 : Point de réalisation des recettes douanières au 30/06/2008 (en milliards de FCFA)

	Prévisions 2008	Réalizations			
		Fin juin-07	Fin juin-08	Taux de réal (%)	Glissement (%)
TVA	135,35	57,45	59,83	44,2	4,1
Droits de douane	81,07	32,38	37,53	46,3	15,9
Redevance Statistique	6,19	2,75	2,76	44,5	0,2
PCS UEMOA	0,00	2,49	2,86	-	14,8
Autres	26,70	35,28	18,65	69,9	-46,5
dont PC CEDEAO	0,00	1,44	1,56	-	8,3
Taxes hydrocarbures	4,07	2,64	0,52	12,8	-80,3
Recettes totales brutes	283,76	130,34	125,28	44,1	3,9
Exo classique et intrants agricoles	-	10,99	8,32	-	-24,3
Recettes Totales Nettes	283,76	119,35	133,61	47,1	11,9

Source : DGB, septembre 2008

La Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID)

Les recettes réalisées par la Direction Générale des Impôts et des Domaines au titre du premier semestre 2008 sont évaluées à 119,30 milliards de FCFA, représentant 50,8% des prévisions annuelles qui s'élèvent à 235,00 milliards de FCFA. Par rapport aux recettes de juin 2007, celles de juin 2008 sont en augmentation de 16,4%. Ce résultat provient de la performance enregistrée au niveau des impôts directs et indirects.

Tableau 3 : Point de réalisation des recettes des Impôts au 30/06/2008 (en milliards de FCFA)

	Prévisions 2008	Réalizations			
		Fin juin-07	Fin juin-08	Taux de réal (%)	Glissement (%)
Impôts directs	122,01	54,270	61,59	50,5	13,5
dont Impôts sur revenus non salariaux	77,11	36,31	41,23	53,5	13,5
Impôts sur Salaires	44,90	17,96	20,37	45,4	13,4
Impôts indirects	101,12	48,20	52,10	51,5	8,1
Taxes sur biens et services	86,12	43,85	43,87	50,9	0,1
Recettes Totales Nettes	235,00	102,45	119,30	50,8	16,4

Source : DGB, septembre 2008

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP)

Au premier semestre 2008, les recettes de la DGTCP ont atteint 65,1% de leur objectif annuel et se chiffrent à 11,06 milliards de FCFA. Par rapport au premier semestre 2007, le taux de réalisation a connu un accroissement de 74,5%. Cette hausse est due à une augmentation du taux de recouvrement des recettes consulaires, des revenus du domaine minier, des taxes à l'embarquement ainsi que des produits de transactions pécuniaires et des produits financiers (dividendes et intérêts de placement).

Tableau 4 : Point de réalisation des recettes de la DGTCP au 30/06/2008 (en milliards de FCFA)

	Prévisions 2008	Réalizations			
		Fin juin-07	Fin juin-08	Taux de réal (%)	Glissement (%)
Revenus des entreprises et du Domaine	1,00	0,61	0,30	29,7	51,5
Droits et frais administratifs	1,55	0,60	0,51	32,8	15,6
Amendes et condamnations perçues	0,15	0,05	0,03	20,0	-40,0
Autres recettes non fiscales	9,75	1,89	5,35	54,9	182,9
Produits financiers	2,50	2,40	2,92	116,6	21,5
Recettes exceptionnelles	1,05	0,78	1,59	151,6	104,4
TOTAL	17,00	6,338	11,06	65,1	74,5

Source : DGB, juillet 2008.

Les recettes des autres Administrations

Les autres Administrations telles que la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), le Fonds Routier (FR) et le Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB) ont recouvré leurs recettes à hauteur de 9,96 milliards de FCFA sur une prévision annuelle de 24,29 milliards de FCFA. Par rapport à leur niveau de réalisation de fin juin 2007, elles ont progressé de 5,0%. Le faible taux de recouvrement des prêts rétrocédés (2,7%) est lié à la suspension unilatérale des paiements par la plupart des débiteurs dans l'attente d'une éventuelle compensation. Cette situation dure depuis 2006, date à laquelle il a été mis sur pied une commission interministérielle chargée de faire le point des créances et dettes entre l'Etat et les structures débitrices.

Les ressources extérieures

Les ressources extérieures comprennent les prêts, les dons, les allègements de dettes et les aides budgétaires. Au 30 juin 2008, elles ont été mobilisées à hauteur de 77,31 milliards de FCFA sur une prévision annuelle de 261,41 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 29,6%. Par rapport au premier semestre 2007, la mobilisation des ressources externes en 2008 a connu une hausse de 13,0%.

Les dépenses publiques

L'exécution du Budget Général de l'Etat, gestion 2008, a été caractérisée par un niveau d'exécution de 351,49 milliards de FCFA sur une prévision annuelle de 875,90 milliards de FCFA, soit un taux d'engagement de 40,1%. Comparés à la même période de l'année 2007, les engagements de dépenses au 30 juin 2008 ont connu une hausse de 42,8%.

Les dépenses courantes

Les dépenses courantes sont composées des dépenses de personnel, des dépenses de fonctionnement et des dépenses de transfert. Au premier semestre 2008, elles ont été engagées à hauteur de 215,38 milliards de FCFA sur une prévision annuelle de 426,83 milliards de FCFA, soit un taux d'engagement de 50,5%. Comparée à la même période de l'année 2007, le montant d'engagement des dépenses courantes est en augmentation de 42,8%.

Les dépenses de personnel

Au cours du premier semestre 2008, l'engagement des dépenses de personnel s'est effectué à un taux de 55,1% sur une prévision de 173,87 milliards de FCFA. Par rapport à la même période de 2007, les dépenses de personnel sont en augmentation de 28,7% au premier semestre 2008.

Les dépenses de fonctionnement

De janvier à juin 2008, les dépenses de fonctionnement engagées s'élèvent à 56,86 milliards de FCFA sur une prévision annuelle de 107,15 milliards. Comparé à la même période de 2007, l'engagement des dépenses de fonctionnement a connu une hausse de 30,5%.

Les dépenses de transfert

Les engagements des dépenses de transfert au 30 juin 2008 s'élèvent à 62,67 milliards de FCFA sur une prévision annuelle de 145,81 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 43,0% dégageant une hausse de 91,3% par rapport au premier trimestre 2007.

Tableau 5 : Point d'exécution des dépenses publiques au 30/06/2008 (en milliards de FCFA)

	Prévisions 2008	Réalizations			
		Fin juin-07	Fin juin-08	Taux de réal (%)	Glissement (%)
DEPENSES COURANTES	426,83	150,80	215,38	50,5	42,8
Dépenses de personnel	173,87	74,47	95,85	55,1	28,7
Réparties	128,50	55,64	69,81	54,3	25,5
Non réparties	45,37	18,83	26,04	57,4	38,2
Dépenses de fonctionnement	107,15	43,56	56,86	53,1	30,5
Achats de biens et services	85,88	40,46	47,22	55,0	16,7
Acquisitions et grosses réparations	21,27	3,10	9,64	45,3	211,2
Dépenses de transfert	145,81	32,77	62,67	43,0	91,3
Subventions d'exploitation	36,21	7,22	13,05	36,0	80,7
Transferts Courants	109,60	25,54	49,62	45,3	94,3
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	371,91	57,68	96,76	26,0	67,8
Ressources intérieures	182,51	24,59	66,40	36,4	170,0
Ressources extérieures	189,40	33,10	30,36	16,0	-8,3
Prêts	96,81	23,18	18,01	18,6	-22,3
Dons	92,59	9,92	12,36	13,3	24,6
DETTE PUBLIQUE	36,14	16,21	20,83	57,6	28,5
BUDGETS AUTONOMES	41,02	21,49	18,52	45,2	-13,8
FNRB	30,83	13,21	14,42	46,8	9,2
Fonds Routier	8,80	7,76	3,59	40,8	-53,7
CAA	1,39	0,51	0,51	36,7	-0,6
TOTAL	875,90	246,18	351,49	40,1	42,8

Source : DGB, juillet 2008

La dette publique

Composée de la dette intérieure assurée par la BCEAO et de la dette extérieure gérée par la CAA ; un taux d'exécution de la dette publique a atteint 57,6% au premier semestre 2008. Ce taux correspond uniquement à ce qui a été engagé au titre de la dette extérieure. Par rapport à fin juin 2007 ; l'engagement des dépenses effectuées au titre de la dette publique est en hausse de 28,5%.

Les dépenses des autres budgets

Les autres budgets sont composés des budgets du Fonds National des Retraités du Bénin (FNRB) ; de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) et du Fonds Routier (FR).

Sur une prévision annuelle de 30,83 milliards de FCFA, les engagements du FNRB se chiffrent, au 30 juin 2008, à 14,42 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 46,8% contre 48,6% à la même période en 2007.

Par ailleurs, au 30 juin 2008, les engagements effectués au titre des dépenses de fonctionnement de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) s'élèvent à 0,51 milliard de FCFA sur une prévision annuelle de 1,39 milliard de FCFA, soit un taux d'engagement de 36,7%. Comparés à la même période de 2007, les engagements des dépenses de la CAA ont connu une légère baisse. En effet, le taux d'exécution des dépenses au 30 juin 2007 était de 37,1%.

Au 30 juin 2008, les engagements des dépenses totales du Fonds Routier sont de 3,59 milliards de FCFA sur une prévision annuelle de 8,80 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 40,8% contre 88,2% à la même période de 2007.

Le Programme d'Investissement Public (PIP)

A fin juin 2008, le montant des investissements publics se situe 103,84 milliards de FCFA pour une prévision de 372,67 milliards de FCFA ; soit un taux de réalisation de 27,9%. En glissement annuel, les investissements publics ont connu un accroissement de 57,6%.

Réalisation par source de financement

Les dépenses relatives au financement du Programme d'Investissement Public (PIP) sur les ressources intérieures s'élèvent à 24,67 milliards de FCFA sur une prévision de 183,27 milliards, soit un taux de réalisation de 13,5%. En glissement annuel, l'exécution du PIP sur ressources intérieures a connu une baisse de 30,8% par rapport à 2007.

En ce qui concerne les ressources extérieures, leur contribution au financement du PIP à fin juin 2008 se chiffre à 79,17 milliards de FCFA sur une prévision annuelle de 189,40 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 41,8%. En glissement annuel, le financement du PIP par les ressources extérieures a enregistré un accroissement de 161,6%.

Les prêts ont été mobilisés à hauteur de 49,55 milliards de FCFA sur une prévision de 97,77 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 50,7%. Quant aux dons, ils ont été engagés à hauteur de 29,62 milliards de FCFA pour une prévision de 91,63 milliards de FCFA, ce qui représente un taux de réalisation de 32,3%.

Tableau 6 : Bilan du PIP au 30 juin 2008 par source de financement (en milliards de FCFA)

	Prévision 2008	Réalisation au 30-juin-07	Réalisation au 30-juin -08	Taux de réalisation (en %)	Glissement en %
SOURCES INTERIEURES	183,27	35,63	24,67	13,5	-30,8
BUDGET NATIONAL	182,51	35,63	24,67	13,5	-30,8
Budget national contrepartie	30,68	9,87	8,44	27,5	-14,5
Budget national exclusif	148,72	25,16	14,46	9,7	-42,5
TEED/TTE	0,91	0,07	0,03	3,3	-57,1
Portefeuille	2,2	0,53	1,74	79,1	228,3
Aide Budgétaire	-	-	-	-	-
Autofinancement	-	-	-	-	-
Collectivités Locales	0,76	-	-	-	-
Autres Sources Intérieures	-	-	-	-	-
SOURCES EXTERIEURES	189,4	30,26	79,17	41,8	161,6
Prêts	97,77	21,90	49,55	50,7	126,3
Dons	91,63	8,36	29,62	32,3	254,3
TOTAL GENERAL	372,67	65,89	103,84	27,9	57,6

Source : MEPDEAP/DGSPP, juin 2008

Les réalisations par secteur d'activité

La consommation de crédits dans le secteur productif s'élève à 47,35 milliards de FCFA à fin juin 2008. Ce niveau de réalisation correspond à 23,8% des prévisions annuelles contre 10,9% sur la même période en 2007.

Le sous secteur « eau et électricité » a enregistré le taux de réalisation le plus élevé. En effet, ce sous secteur a consommé 14,83 milliards de FCFA de crédits sur une prévision de 45,76 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 32,4%. Les dépenses relatives aux infrastructures viennent en seconde position avec un taux de réalisation de 26,8%. Le secteur rural a enregistré le taux de réalisation le plus faible, soit 12,1%.

En ce qui concerne les secteurs sociaux, les dépenses effectuées se chiffrent à 32,21 milliards de FCFA sur une prévision de 145,49 milliards de FCFA, ce qui représente un taux de réalisation de 22,1%. On note une bonne performance dans l'exécution des dépenses allouées au volet « habitat » ; 10,70 milliards de FCFA de crédits ont été consommés à fin juin sur une prévision annuelle de 21,08 milliards, soit un taux de réalisation de 50,8%. Les secteurs santé ; l'éducation et environnement ont enregistré des taux de réalisation respectifs de 11,4% ; 6,1% et 18,7%.

Tableau 7 : Bilan du PIP au 30 juin 2008 par secteur d'activité (en milliards de FCFA)

Secteur	Prévisions 2008	Réalisation à fin juin 2007	Réalisation à fin juin 2008	Taux de réalisation (%)	Glissement (en %)
Secteur rural	48,96	4,07	5,90	12,1	45,0
Industrie, commerce et services, artisanat et tourisme	15,6	2,73	2,80	17,9	2,6
Eau et électricité	45,76	8,45	14,83	32,4	75,5
Infrastructures	88,78	20,65	23,82	26,8	15,4
Total secteurs productifs	199,1	35,90	47,35	23,8	31,9
Santé	41,8	7,82	4,75	11,4	-39,3
Education	35,46	3,32	2,16	6,1	-34,9
Habitat	21,08	0,42	10,70	50,8	2447,6
Environnement	22,53	-	4,21	18,7	
Autres secteurs sociaux	24,62	2,32	10,39	42,2	347,8
Total secteurs sociaux	145,49	13,88	32,21	22,1	132,1
Administration (souveraineté)	28,08	16,11	24,28	86,5	50,7
Total général	372,67	65,89	103,84	27,9	57,6

Source : MEPDEAP/DGSP, juin 2008

CHAPITRE 3 : PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2009

1. Environnement économique mondial

Le ralentissement de la croissance mondiale amorcé depuis le second semestre 2007 devrait se poursuivre au second semestre de 2008 et en 2009. Les projections du FMI font état d'un fléchissement de la croissance mondiale ; de 5% en 2007 elle passerait à 4,1 % en 2008 et 3,9 % en 2009.

Par ailleurs, la hausse des prix de l'énergie et des matières premières a accentué les poussées inflationnistes, en particulier dans les pays émergents et en développement.

Pays industrialisés

Le moral des entreprises et des consommateurs continuent de baisser et la production industrielle a encore fléchi au deuxième trimestre 2008. La croissance qui était de 2,7% en 2007 chutera progressivement à 1,7% en 2008 et à 1,4% en 2009.

Malgré le ralentissement mondial, l'inflation s'est accentuée dans les pays industrialisés. En effet, l'inflation est montée de 2,2% en 2007 à 2,6% en 2008. Cependant, les tensions inflationnistes seront vraisemblablement neutralisées par le repli de la demande et la stabilisation des prix des matières premières. Au total, on s'attend à un repli de la poussée inflationniste en 2009. Pour 2009, le Fmi prévoit une inflation de 2%.

Etats-Unis

Aux Etats-Unis, plusieurs signes laissent entrevoir un ralentissement conjoncturel suite notamment à la crise sur le marché financier et à la correction sur le marché de l'immobilier. Dans ce contexte, le FMI prévoit un ralentissement de la croissance à 1,3% en 2008 et 0,8% en 2009. Cette récession de l'économie américaine s'explique entre autre par une réduction de la consommation en relation avec l'augmentation des prix du pétrole et des produits alimentaires ainsi que le manque de crédit.

L'inflation passerait de 2,9% en 2007 à 3% en 2008 et 2% en 2009.

Zone euro

La Commission européenne prévoit une croissance de 1,7% en 2008 et de 1,5% en 2009 pour la zone euro. Les conditions de crédit plus restrictives, l'appréciation de l'euro et la hausse des taux

d'intérêts constituent des facteurs qui freinent la croissance économique. L'inflation a atteint son niveau le plus élevé depuis 16 ans et devrait s'afficher à 3,2% en 2008.

L'inflation connaîtrait une hausse sensible, passant de 2,1% en 2007 à 2,8% en 2008. Il baissera ensuite à 1,9% en 2009 d'après le FMI.

Japon

Le Japon sera affecté en 2008 et 2009 par le ralentissement attendu de l'économie mondiale ainsi que par la montée du prix du pétrole et des produits alimentaires. Aussi, après avoir atteint 2,1% en 2007, la croissance en 2008 et en 2009 est projetée à 1,5%. Les exportations et l'investissement productif, principaux moteurs de la croissance depuis 2002, s'affaibliront.

En 2008, le FMI projette une inflation de 0,6% et de 1,3% pour 2009.

Royaume-Uni

Les effets de la crise du crédit commencent par se diffuser dans l'économie. De 3,1% en 2007, la croissance devrait revenir à 1,8% en 2008 et tomberait à 1,7% en 2009.

L'inflation remonterait à 2,5% en 2008 contre 2,3% en 2007. Pour 2009, le taux d'inflation est attendu à 2,1%.

Pays émergents d'Asie

Dans les pays émergents, l'expansion devrait aussi perdre de sa vitalité. La croissance devrait diminuer pour s'établir autour de 8% en 2008 et en 2009 contre 10% en 2007.

Les pressions inflationnistes dans ces pays gagnent plus vite en intensité sous l'effet de la flambée des prix des matières premières, de taux de croissance supérieurs au rythme tendanciel et de politiques macroéconomiques accommodantes. Par conséquent, les projections d'inflation pour ces pays ont été relevées pour 2008 et 2009, et portées respectivement à 5,9% et 4,1%.

Chine

En Chine, la croissance devrait redescendre à 9,7% en 2008 avant de monter légèrement à 9,8% en 2009, après avoir atteint 11,9% en 2007.

De 4,8% en 2007, l'inflation a augmenté pour s'établir à 5,9% en 2008. En 2009, le FMI projette une inflation de 3,6%.

Inde

En 2007, l'Inde a connu un ralentissement de son activité économique. La croissance s'est affichée à 9,3% en 2007 contre 9,8% en 2006.

En 2008 comme en 2009, la croissance économique poursuivra son ralentissement, en raison de l'appréciation continue de la devise locale et d'une baisse de la consommation. Selon le FMI, le taux de croissance du PIB s'établirait à 8% pour 2008 et 2009.

L'inflation baisserait progressivement, passant de 6,4% en 2007 à 5,2% en 2008 puis 4% en 2009.

Pays de l'Amérique latine

Malgré la résistance de ces économies à la crise financière actuelle, il est probable que la dégradation de l'environnement mondial pèsera sur la croissance de la région en 2008. La courbe de croissance du PIB devrait fléchir à 4,5% en 2008 et à 3,6% en 2009.

Beaucoup de pays de la région ont bien profité du cours élevé des produits de base, qui leur a permis de renforcer leurs excédents courants. La baisse des prix attendue pour 2009-2010 devrait amener une réduction sensible des excédents des pays exportateurs de pétrole, de métaux et de produits agricoles, mais elle soulagera heureusement de nombreux importateurs d'énergie d'Amérique centrale et des Caraïbes.

L'inflation serait de 6,6% en 2008 et 6,1% en 2009.

Afrique subsaharienne

En 2007, l'Afrique subsaharienne a bénéficié de l'un des taux de croissance les plus élevés depuis des décennies. Le PIB réel a augmenté de 6,5% sous l'impulsion des progrès de l'extraction dans les pays exportateurs de pétrole ainsi que de la hausse des investissements internes et de la productivité dans l'ensemble de la région. Les succès en matière de stabilisation économique et d'application de réformes structurelles ont contribué à ce résultat. La forte demande mondiale de produits de base, l'augmentation des entrées de capitaux en Afrique et l'allègement de la dette ont accru les ressources et accéléré l'expansion.

Mais, le contexte mondial actuel est devenu moins favorable : le ralentissement de l'économie mondiale réduit la demande d'exportations de l'Afrique subsaharienne ; les cours du pétrole ont atteint des niveaux record ; les marchés financiers sont agités. En outre, bien que les marchés africains aient jusqu'à présent peu réagi aux troubles persistants sur les places financières mondiales, un renversement des flux d'investissements de portefeuille réduirait les financements

externes et affecterait l'expansion de quelques pays. En raison de ces aléas, la croissance subsaharienne serait de 6,6% en 2008 et 6,8% en 2009.

2. Evolution des différents marchés

Le pétrole

Après un premier semestre marqué par la flambée des prix du pétrole, le troisième trimestre de l'année 2008 montre des signes de détente sur le marché pétrolier. Ainsi, selon les analystes du Crédit Agricole, les fondamentaux de marché tablent sur une stabilisation des cours de pétrole autour de 115 dollars le baril.

Toutefois, les risques concernant l'accélération de l'épuisement de l'offre ainsi que les tensions géopolitiques et la situation économique mondiale pourraient entraîner une nouvelle hausse des prix.

Le coton

Selon le Comité Consultatif International du Coton (ICAC), la production mondiale de coton pourrait baisser légèrement à 25,9 millions de tonnes en 2008/2009 contre plus de 26 millions de tonnes au cours de la campagne qui s'achève. En effet, les productions américaines, brésilienne et turque sont annoncées à la baisse en relation avec la concurrence avec les céréales et le soja pour alimenter le marché des biocarburants. La superficie cotonnière mondiale est prévue stable à 33,6 millions d'hectares. Toutefois, le rendement moyen à l'hectare risquerait de diminuer à 773 kilogrammes par hectare pour cause d'occupation des terres riches par des cultures plus rentables et d'augmentation de la superficie cotonnière dans les régions à faible rendement.

La consommation serait en hausse par rapport à la production et les stocks de clôture mondiaux sont prévus en baisse de 6,0% à 11,3 millions de tonnes en 2008/2009.

Dans cette perspective, le prix du coton devrait rester élevé.

Le riz

Selon la FAO, pour la campagne 2008/2009, la situation des prix mondiaux pourrait baisser du fait de l'arrivée de nouvelles récoltes tant dans l'hémisphère Sud que dans l'hémisphère Nord. Cependant, les cours devraient rester très forts jusqu'à octobre - novembre au moins, période pendant laquelle le gros de la récolte du paddy de 2008 fera son apparition sur le marché. Le déroulement de la campagne 2008/2009 de paddy sera donc crucial pour un retour à des prix plus proches de la normale.

Pour la FAO, les perspectives concernant la production mondiale de paddy en 2008/2009 sont très optimistes et les premières prévisions se chiffrent à 667 millions de tonnes (445 millions de tonnes en équivalent riz usiné), soit une progression de 2,3% par rapport à la campagne précédente.

3. Perspectives économiques béninoises

La politique économique à mettre en œuvre au titre de l'année 2009 s'inscrit dans le cadre des Orientations Stratégiques de Développement (OSD). Les OSD sont au nombre de six à savoir : (i) Reconstruire une Administration au service du développement ; (ii) Assainir le cadre macroéconomique et maintenir sa stabilité ; (iii) Promouvoir le renouveau économique (pôles et grappes) ; (iv) Développer les infrastructures économiques et sociales ; (v) Renforcer le capital humain ; (vi) Assurer le développement équilibré et durable de l'espace national à travers le développement à la base.

Ces OSD ont été opérationnalisées à travers la SCRП, qui est le cadre fédérateur et intégrateur des politiques sectorielles de l'Etat. La SCRП est bâtie autour de cinq (5) axes principaux que sont : (i) l'accélération de la croissance, (ii) le développement des infrastructures, (iii) le renforcement du capital humain, (iv) la promotion de la bonne gouvernance, (v) le développement équilibré et durable de l'espace national.

Tout en poursuivant les actions prévues dans les OSD et la SCRП, l'orientation globale de la politique économique pour 2009 est axée sur l'accélération de la dynamisation du secteur privé.

Sur la base des orientations de politique à mettre en œuvre et de l'évolution probable de l'environnement économique international, les objectifs de politique économique retenus pour 2009 sont :

- i. un taux de croissance de 6,1% contre 5,3% en 2008 ;
- ii. un taux d'inflation de 2,6% en dessous de la norme communautaire de 3% grâce à une augmentation de la production agricole ;
- iii. un déficit du solde courant de la balance des paiements représentant 5,4% du PIB ;
- iv. un solde budgétaire de base négation représentant 2% du PIB.

L'objectif de croissance économique en 2009 se fonde entre autres sur :

- l'augmentation de la production cotonnière de 20% en relation avec une amélioration du prix au producteur, un meilleur encadrement des producteurs et une meilleure organisation de la filière ;
- l'augmentation de la production de riz (25%), de l'ananas (30%), de l'anacarde (15%) et de régimes de palme (13%) grâce à une meilleure organisation de ces filières et à la disponibilité des semences et des engrais spécifiques ;
- l'augmentation de 7,5% de la production céréalière en liaison avec la mise en valeur des vallées, la disponibilité des semences et l'encadrement rapproché des producteurs ;
- l'amélioration du taux de transformation des produits agricoles locaux pour augmenter la valeur ajoutée et promouvoir l'emploi des jeunes ;
- le renforcement de la capacité énergétique grâce à l'installation de turbines à gaz d'une capacité de 80 MW à Maria Gléta et la réhabilitation des groupes diesel d'Akpakpa et des lignes de transport ;
- l'augmentation de la productivité globale au niveau des entreprises du fait de l'amélioration de la qualité des services énergétiques et de télécommunications, et à la réduction des coûts de communication ;
- l'amélioration du niveau des investissements et de la consommation des ménages du fait des effets attendus des réformes structurelles engagées et de la politique des grands travaux.

En ce qui concerne les finances publiques, les recettes budgétaires devraient s'établir à 690 milliards FCFA en 2009 contre 560 milliards en 2008, soit une hausse de 23,2%. Ce niveau prévu des recettes totales proviendrait des bonnes perspectives aussi bien au niveau des recettes de porte que des recettes intérieures.

En effet, les recettes douanières devraient s'établir à 334 milliards FCFA en 2009 contre 284 milliards de FCFA en 2008, soit un accroissement de 17,5%. Cette performance sera imputable non seulement à l'augmentation des importations mais également (i) au renforcement des structures de contrôle de la Douane, (ii) au renforcement des mesures de lutte contre la fraude fiscale, notamment les mesures relatives à une meilleure maîtrise des exonérations, (iii) à la poursuite de l'extension de SYDONIA ++ à de nouveaux postes de douane.

Les recettes des Impôts devraient s'établir à 281 milliards FCFA en 2009 contre 235 milliards de FCFA en 2008, soit une hausse de 19,7%. Cette performance serait due à la poursuite des

réformes déjà enclenchées dont notamment (i) la mise en œuvre de l'Identifiant Fiscal Unique, (ii) le renforcement des structures de contrôle fiscal, (iii) l'extension et l'informatisation des Centres des Impôts des Moyennes Entreprises. Par ailleurs, les effets attendus de l'accélération de la dynamisation du secteur privé et de la satisfaction de l'essentiel de la plateforme du secteur contribueraient à l'accroissement des recettes des Impôts.

Quant aux recettes du Trésor, elles devraient s'établir à 48 milliards FCFA en 2009 contre 17 milliards de FCFA en 2008 en relation avec le recensement et la centralisation des recettes non fiscales collectées par les différentes structures de l'administration non financière et le suivi des recettes liées à la taxe d'embarquement.

En 2009, les dépenses publiques s'établiraient à 914 milliards de FCFA contre une prévision de 773 milliards en 2008, soit une progression de 18,3%. Elles représenteraient 28,6% du PIB en 2009. Cette hausse des dépenses totales est compatible avec l'amélioration des recettes totales et la mobilisation des ressources extérieures pour la réalisation des projets.

Les dépenses de personnel augmenteraient de 34,7%, pour se situer à 239 milliards de FCFA en 2009 en raison de l'augmentation attendue du point indiciaire, des glissements catégoriels et des nouveaux recrutements dans le cadre du renforcement des capacités de l'Administration.

Les dépenses d'investissement seraient de 369 milliards de FCFA en 2009, soit une augmentation de 24%. Elles représenteraient ainsi 11,5% du PIB en 2009, contre 10,1% en 2008. La contribution budgétaire connaîtrait une progression de 38,4% en 2009.

Il en résulte un solde budgétaire de base négatif (2%), ce qui n'est pas conforme à la norme communautaire.

4. Principales réformes structurelles pour 2009

Les principales réformes structurelles engagées en 2008 devraient se poursuivre en 2009. Elles concernent entre autres :

- la restructuration du secteur agricole par :
 - ✓ la création d'une société d'économie mixte avec une gestion de type privé pour l'outil industriel de la SONAPRA ;
 - ✓ l'institution d'une Autorité de régulation de la filière coton qui veillera au fonctionnement efficace de la filière et à l'observation par tous les acteurs des règles de gouvernance ;

- ✓ la définition d'un accord cadre de partenariat public privé national et étranger.
- la restructuration et l'ouverture du capital de Bénin Télécoms SA ;
- la poursuite des actions dans le secteur de l'énergie à travers :
 - ✓ les actions de redressement de la SBEE à travers la révision de sa Convention Collective et la mise en place d'un nouveau Conseil d'Administration ;
 - ✓ la définition de la mission et des attributions de la Société Publique de Patrimoine (SPP) et de la nouvelle SBEE par le MPDEAP et le MMEE ;
 - ✓ la mise en place de l'Autorité de Régulation de l'Electricité et de la redéfinition des attributions de la CEB avec la SBEE et les producteurs indépendants ;
- la mise en concession du Port Autonome de Cotonou ;
- la dynamisation de l'industrie et du commerce par la cession de la Société des Ciments d'Onigbolo aux opérateurs privé ;
- la restructuration de l'ensemble des autres entreprises se trouvant dans le patrimoine de l'Etat.

Tableau 8 : Liste des entreprises à restructurer

Pôle de développement	Entreprises à restructurer
Transports, services logistiques et commerce	<ul style="list-style-type: none"> • Port Autonome de Cotonou (PAC) • Société Béninoise de Manutention Portuaire (SOBEMAP) • Organisation Commune Bénin-Niger des Chemins de Fer (OCBN) • BENIN TELECOMS SA • Continental Bank-Bénin
Coton et textile	<ul style="list-style-type: none"> • Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA)
Agro-alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Brasserie d'Abomey
Tourisme, Culture et Artisanat	<ul style="list-style-type: none"> • Hôtel de la Plage • Motel d'Abomey • Hôtel TATA SOMBA
BTP, matériaux de construction et autres	<ul style="list-style-type: none"> • Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) • Société des Ciments d'Onigbolo (SCO)

CHAPITRE 4 : ACTIONS BUDGETAIRES ET FISCALES POUR 2009

1. Les grandes options du projet de Loi des Finances, gestion 2009

Les principales options du présent projet de budget sont conformes à l'objectif du Gouvernement qui est d'établir l'économie nationale dans le sentier de la croissance accélérée et durable. Dans ce cadre, elles s'inscrivent dans le cadre cohérent défini par les Orientations Stratégiques de Développement, la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté ainsi que les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Elles tiennent également compte du respect des principaux critères de convergence de l'UEMOA.

Ainsi, tout en instaurant une politique budgétaire rigoureuse, le Gouvernement entend promouvoir et accompagner les efforts du Secteur Privé. C'est pourquoi, Tout en poursuivant les actions prévues dans les OSD et la SCR, l'orientation globale de la politique économique pour 2009 est axée sur l'accélération de la dynamisation du secteur privé. Cette orientation globale se décline en cinq orientations spécifiques à savoir i) la poursuite des réformes structurelles engagées ; ii) l'amélioration de l'environnement des affaires ; iii) la facilitation de l'intermédiation financière en faveur du secteur privé ; iv) la création de conditions indispensables à l'émergence du secteur privé ; v) la mise à disposition du secteur privé d'une main d'œuvre qualifiée via le renforcement du capital humain.

Dans ce contexte, le projet de budget pour 2009 prévoit un déficit global (base ordonnancement) de 7,1% du PIB, un solde budgétaire de base (non compris les investissements financés de l'extérieur) déficitaire, amenant ainsi le Bénin à ne pas respecter le principal critère budgétaire du Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité auquel adhèrent les Etats membres de l'UEMOA.

En matière de recettes, les efforts déployés depuis plusieurs années pour renforcer l'administration fiscale seront poursuivis.

Conformément aux projections de la Note d'Orientations Economiques du Budget, le niveau des dépenses totales prévu pour 2009 atteindra 28,6% du PIB, reflétant principalement une augmentation des dépenses d'investissement mais aussi des dépenses courantes.

2. Les mesures économiques, fiscales et sociales du Projet de Budget Général de l'Etat, gestion 2009

Ces mesures sont tournées vers l'accélération de la croissance et la réduction de la pauvreté grâce à la mise en place d'un environnement des affaires de classe internationale pour attirer l'investissement privé, au développement du secteur privé et au retrait de l'Etat de l'activité marchande.

Les mesures économiques

Les mesures économiques sont des réformes fonctionnelles, structurelles ou organisationnelles qui permettront de poursuivre la création des conditions favorables pour asseoir sur des bases saines et durables, l'économie nationale. Au cours de l'année 2009, elles concourront essentiellement à tirer vers le haut la croissance économique et à améliorer les conditions de vie des populations. Au nombre de celles-ci, il y a :

- l'amélioration des performances des administrations financières ;
- le renforcement des mesures de bonne gouvernance et d'assainissement des finances publiques ;
- la poursuite de l'appui à la réforme budgétaire de la gestion axée sur les résultats ;
- le renforcement de la promotion de l'investissement privé dans les secteurs porteurs tels que : l'agro-industrie, le tourisme, les technologies de l'information et de la communication ainsi que le transit ;
- l'incitation du secteur privé vers les investissements lourds (montant supérieur à 50 milliards et les investissements structurants (chemins de fer, ports, aéroports, cimenteries, etc.) ;
- la poursuite de la viabilisation de la Zone Franche, des sites industriels et des zones de développement de nouvelles filières agricoles ;
- le renforcement et la consolidation de la compétitivité du Port Autonome de Cotonou et des autres sources de croissance ;
- l'appui aux programmes de développement des PME/PMI ;
- la mise en place de programmes spéciaux pour l'accès des jeunes et des femmes à l'emploi ;
- la poursuite et le renforcement de la mise en place de micro crédits aux plus pauvres ;
- le renforcement de la sécurité par le déploiement constant de la police et des forces de sécurité ;

- le renforcement des capacités des organes de contrôle et de la lutte contre la fraude fiscale.

Les mesures fiscales et non fiscales

Les efforts engagés depuis 2006 pour l'élargissement de la base fiscale seront poursuivis dans un esprit d'efficacité et d'équité fiscale.

MESURES EDICTEES PAR LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES (DGID)

Les mesures édictées par la DGID portent essentiellement sur la modification de certains articles du Code Général des Impôts. Elles se présentent comme suit :

Elargissement du champ d'application de la zone franche industrielle aux sociétés des TIC, aux centres d'appels et aux holdings d'institutions financières et bancaires.

Créée aux termes de l'article 5 de la loi 99-01 portant loi de finances pour la gestion 1999, la zone franche industrielle, conformément aux dispositions de la loi 2005-16 du 8 septembre 2005 portant régime général de la zone franche industrielle en République du Bénin, est réservée seulement à certaines catégories d'entreprises et par conséquent comportait des insuffisances.

La nouvelle disposition qui élargit le champ d'application a pour but de prendre en charge la préoccupation du Gouvernement de tirer profit des avantages comparatifs du Bénin.

Modifications des articles 25 et 26 de la loi de finances, gestion 2004 en vue de permettre aux entreprises et aux promoteurs agréés au régime de la zone franche industrielle de jouir pleinement de l'exonération de la TVA dans le cadre de leurs activités.

Les dispositions des articles 25 et 26 de la loi de finances, gestion 2004, relatif aux avantages fiscaux accordés aux entreprises agréées au régime de la zone franche industrielle n'a pas expressément mentionné ni explicitement précisé l'exonération de la TVA sur les achats de biens, des matières premières et sur les prestations de services.

Ces imprécisions créent des difficultés aux dites entreprises et aux promoteurs de zone dans le cadre de l'exercice de leurs activités et ne traduisent pas l'esprit du législateur qui voudrait que les entreprises franches et les promoteurs de zones bénéficient de l'exonération totale de la TVA pour leurs activités.

La modification intervient pour corriger ces insuffisances afin de permettre aux entreprises agréées et aux promoteurs de zones de jouir pleinement de l'exonération de la TVA.

Modification de l'article 4 nouveau du CGI en vue d'inscrire dans les exemptions en matière d'impôt BIC toutes les institutions mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit, les associations et les organismes sans but lucratif légalement constitués.

Aux termes des dispositions de l'article 30 de la loi n° 97-027 du 8 août 1997 portant réglementation des institutions mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit, « les institutions mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit sont exonérées de tout impôt direct ou indirect, taxe ou droit afférents à leurs opérations de collecte de l'épargne et de distribution du crédit.»

Or, les dispositions de l'article 4-3 nouveau du CGI relatif aux exemptions en matière d'impôt sur les BIC n'ont cité que les caisses de crédit agricole mutuel qui ne sont pourtant pas les seules institutions mutualistes.

La modification intervient donc pour corriger cette situation afin d'inscrire dans les exemptions, toutes les institutions mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit.

Modification des dispositions de l'article 6 nouveau paragraphe 4 du CGI afin de les mettre en conformité avec celles de l'article 1er de la directive de n°5/2008/CM/UEMOA du 26 juin 2008, portant harmonisation des modalités de détermination du résultat imposable des personnes morales au sein de l'UEMOA.

La modification a pour but de rendre déductible du bénéfice imposable à l'impôt BIC, les provisions pour dépréciation des créances constituées par les banques et établissements financiers en application des règles prudentielles de la BCEAO.

Modification des dispositions de l'article 24 du CGI en vue de les rendre conformes à la Directive n°01/2008/CM/UEMOA du 28 mars 2008, portant harmonisation des modalités de détermination du résultat imposable des personnes morales au sein de l'UEMOA.

La Directive n°01/2008/CM/UEMOA du 28 mars 2008, portant harmonisation des modalités de détermination du résultat imposable des personnes morales au sein de l'UEMOA, considère en son article 5 entre autres, les sociétés unipersonnelles, les sociétés en nom collectif, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation, les sociétés de fait, les groupements d'intérêt économique comme des personnes morales et offre en son article 6 à leurs associés ou membres, ainsi qu'à l'associé unique, personne physique de la société unipersonnelle, la possibilité d'opter pour l'impôt sur le revenu.

La modification a pour but de rendre les dispositions de l'article 24, alinéas 3 à 6 du CGI conformes à celles de la Directive sus-citée.

Modification de l'article 25 nouveau alinéas 2, 3, 4-2 et 4-4 du CGI en vue de réduire le taux servant à la détermination de l'impôt sur le BIC et de rendre plus compétitif le Bénin au plan sous-régional.

La plupart des Etats membres de l'UEMOA, appliquent pour la détermination de l'impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC), un taux compris entre 20% et 30% au bénéfice imposable, alors que le Bénin applique les taux de 38 % aux sociétés et 35 % aux personnes physiques.

Par ailleurs, le Bénin traite au plan fiscal les sociétés unipersonnelles constituées par une personne physique comme des entreprises individuelles, alors que les dispositions de la Directive n° 01/2008/CM/UEMOA considère entre autres les sociétés unipersonnelles comme des personnes morales et par la même occasion offre à l'associé unique, personne physique de la société unipersonnelle, la possibilité d'opter pour l'impôt sur le revenu.

Enfin, la durée couverte par la réduction des taux d'imposition, prévues en faveur des adhérents aux Centres de Gestion Agréés n'a pas été clairement précisée par les dispositions légales en vigueur.

La modification a pour but de prendre en compte toutes ces considérations objets des doléances faites par le secteur privé dans sa plateforme fiscale 2008 afin de rendre le Bénin plus compétitif au plan sous-régional.

Modification de l'article 29 du CGI afin de substituer l'obligation de déclaration préalable à l'obligation d'autorisation préalable du Ministre en charge des Finances, en cas de suspension, de cessation d'activité ou de cession d'entreprise.

La modification qui consiste à remplacer l'obligation à tout contribuable de soumettre à l'autorisation préalable du Ministre en charge des Finances toute suspension, cessation, ou cession d'entreprise par l'obligation de déclaration préalable a pour but de se conformer aux règles de la liberté, à la constitution, à l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit commercial général et au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique.

Modification des dispositions de l'article 40 nouveau alinéas 2 et 5 du CGI en vue de réduire le taux servant à la détermination de l'impôt sur les BNC et de rendre plus compétitif le Bénin au plan sous-régional.

La plupart des Etats membres de l'UEMOA, appliquent pour la détermination de l'impôt sur les Bénéfices Non Commerciaux (BNC), un taux compris entre 20% et 30% au bénéfice imposable, alors que le Bénin applique un taux de 35%.

Par ailleurs, le Bénin n'offre pas aux sociétés civiles professionnelles la possibilité d'opter pour l'assujettissement à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, alors que les dispositions de la Directive n° 01/2008/CM/ UEMOA du 28 mars 2008 prévoient cette possibilité.

La modification intervient pour tenir compte de cette possibilité et rendre le Bénin plus compétitif au plan sous-régional.

Modification des dispositions de l'article 42 du CGI en vue de remplacer l'obligation d'autorisation préalable du Ministre en charge des Finances exigée en cas de cessation de l'exercice d'une profession, ou de cession d'une charge ou d'un office par l'obligation de déclaration préalable incombant aux contribuables.

La modification qui consiste à remplacer l'obligation à tout contribuable de soumettre à l'autorisation préalable du Ministre en charge des Finances toute cessation de l'exercice de profession, toute cession d'une charge ou d'un office et tout transfert de clientèle par l'obligation de déclaration préalable a pour but de se conformer aux règles de la liberté, à la constitution, à l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit commercial général et au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique.

Modification des articles 47.1 à 47.6 et 47 quater 1 à 47 quater 2 du CGI en vue d'une part, d'exempter les importations et ventes réalisées à l'intérieur de l'AIB, de réduire le taux de 3% à 1% et d'autre part, de soumettre les prestations quelles que soient leurs formes, réalisées par certaines entreprises à un Prélèvement sur Prestations de Services (PPS).

Les dispositions de l'article 47.1 du CGI soumettent, entre autres, les prestations de services à l'Acompte sur Impôt assis sur les Bénéfices (AIB), alors que celles de l'article 3 de la Directive n° 07/2001/CM/UEMOA portant régime harmonisé de l'acompte sur impôt assis sur les bénéfices excluent du champ d'application de l'AIB les prestations de services.

Aussi, est-il nécessaire, d'une part, de limiter par arrêté du Ministre chargé des Finances, le nombre des entreprises autorisées à retenir à la source l'AIB, et d'exempter les importations et ventes réalisées à l'intérieur par ces entreprises et d'autre part, de réduire de 3 % à 1 % le taux de l'AIB.

Enfin, il convient de soumettre les prestations réalisées par certaines entreprises quelles que soient leurs formes, à un Prélèvement sur Prestations de Services, dont les taux sont fixés selon que les prestations sont fournies par des entreprises béninoises ou étrangères.

Les modifications interviennent pour prendre en compte ces préoccupations.

Modification des articles 50 et 52 du CGI en vue d'harmoniser par arrêté ministériel, le montant forfaitaire à retenir pour chaque type d'avantage en nature soumis à l'IPTS et de permettre aux travailleurs de ne plus subir le contrecoup du caractère confiscatoire du taux progressif.

Selon les dispositions de l'article 50 du CGI, la détermination du revenu soumis à l'impôt progressif sur les traitements et salaires est faite par le service d'assiette d'après la valeur intrinsèque et réelle de l'estimation des rémunérations allouées sous forme d'avantages en nature.

Ces dispositions sont sujettes à interprétation et les méthodes d'estimation varient selon les agents de l'administration.

En outre, les taux progressifs appliqués conformément aux dispositions de l'article 52 du CGI, sont confiscatoires surtout pour les salaires élevés, ce que les travailleurs n'ont cessé de dénoncer.

Les modifications visent à mettre fin à cette situation en autorisant le Ministre chargé des finances à fixer par arrêté, le montant forfaitaire à retenir pour chaque type d'avantage en nature et à prendre en considération les préoccupations de travailleurs surtout par ces temps de crise où le pouvoir d'achat est considérablement érodé.

Modifications des articles 59 et 61 du CGI en vue d'exonérer du Versement Patronal sur Salaire (VPS) pendant deux ans les rémunérations versées au titre du premier emploi et de réduire le taux de droit commun du VPS de 8% à 4%.

Les modifications ont pour but d'inciter l'employeur privé à embaucher de nouveaux employés, d'améliorer le niveau de rémunération des revenus qu'ils paient aux travailleurs et ainsi de résorber le taux du chômage.

Modifications des articles 32 quater, 252, 268 quater nouveau et 1061 nouveau du CGI afin d'harmoniser le libellé de l'échéance de déclaration de versement des impôts à paiement mensuel et trimestriel.

La plupart des articles du CGI qui fixent les échéances de versement des impôts à paiement mensuel ou trimestriel dispose que lesdits impôts sont payés :

- “dans les 10 (dix) premiers jours qui suivent la fin du mois ” pour l’Impôt Progressif sur Traitements et Salaires (IPTS) et le Versement Patronal sur Salaires (VPS) ;
- “dans les vingt (20) premiers jours des mois de janvier, avril, juillet et octobre de chaque année ” pour l’Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM).

Pendant d’autres articles du CGI fixent l’échéance de versement à “avant le 10 de chaque mois” créant ainsi une confusion en faisant croire que le paiement à la date 10, est considéré comme fait en retard.

Les modifications interviennent pour lever toute confusion en harmonisant le libellé de l’échéance de versement des impôts à paiement mensuel et trimestriel.

Modification de l’article 181 du CGI en vue de réaménager les tranches de revenu et les taux progressifs en matière d’Impôt Général sur le Revenu (IGR).

L’examen des dispositions de l’article 181 qui fixent les tarifs et taux en matière d’Impôt Général sur le Revenu (IGR), a révélé que les tranches de revenu définies ne concordent plus avec les réalités économiques et que les taux progressifs appliqués en la matière sont confiscatoires tant pour les travailleurs que pour les industriels et les commerçants.

La modification intervient donc pour alléger les charges fiscales des travailleurs et prendre en compte les doléances du secteur privé.

Modification de l’article 223 nouveau du CGI pour étendre la faculté d’option en matière de TVA aux activités agricoles.

Aux termes des dispositions de l’article 223 nouveau, certaines affaires peuvent être soumises à la Taxe sur la Valeur Ajoutée sur option du redevable.

Or, les dispositions de la Directive n°02/1998/CM/UEMOA du 22 décembre 1998 excluent le secteur agricole du champ d’application de la TVA en laissant aux Etats membres la faculté de le soumettre à la taxe dans les conditions et selon les modalités qu’ils définissent.

La modification intervient donc pour étendre les affaires imposables à la TVA par option aux activités agricoles et accéder à la requête du secteur privé.

Modifications des articles 243, 244 et 246 nouveaux du CGI en vue de créer, au profit des contribuables, des conditions plus avantageuses de remboursement des crédits de TVA.

Les modifications visent à offrir aux contribuables des conditions de remboursement des crédits de TVA plus favorables que celles en vigueur conformément aux dispositions de l'article 42 de la directive n°2/98/CM/UEMOA du 22 décembre 1998.

Modification de l'article 259 bis nouveau alinéa 1^{er} du CGI pour porter le taux de 10% de taxe sur les tabacs et cigarettes à 30%.

L'alinéa 1^{er} de l'article 259 bis nouveau du CGI fixe le taux de la taxe sur les tabacs et cigarettes à 10% alors que les dispositions de l'article 6 de la directive n°3/98/CM/UEMOA du 22 décembre 1998 ont prévu un taux plafond de 40% pour leur imposition.

Par ailleurs, il est de notoriété que les tabacs et cigarettes ne sont pas des produits de première nécessité et que leur consommation exerce des effets nocifs sur la santé.

La modification a pour but de porter le taux de la taxe à 30% afin de décourager la consommation de ces produits et de ce fait d'améliorer les recettes fiscales.

Modification de l'article 263 bis nouveau alinéa 1^{er} du CGI aux fins de porter le taux de 10% de taxe sur toutes les boissons alcoolisées à 15% pour les vins et à 30% pour les liqueurs et les champagnes.

Les dispositions de l'article 236 bis nouveau alinéa 1^{er} du CGI fixent les taux de la taxe sur les boissons à 3% pour les boissons non alcoolisées et à 10% pour les boissons alcoolisées sans faire aucune distinction entre les qualités et le caractère alcoolisé ou non desdites boissons, alors que les dispositions de l'article 6 de la directive n°3/98/CM/UEMOA du 22 décembre 1998 ont prévu un taux plafond de 45% pour les boissons alcoolisées.

Par ailleurs, il est de notoriété que certaines boissons alcoolisées telles que les champagnes, les liqueurs et les vins ne sont pas des produits de première nécessité.

La modification a pour but de porter le taux des vins à 15% et celui des liqueurs et champagnes à 30% afin de se rapprocher un temps soit peu des taux prévus par l'UEMOA et de ce fait d'améliorer les recettes fiscales.

Modification de l'article 293-2 du Code Général des Impôts (CGI) afin d'exonérer de la taxe sur les Activités Financières les titres émis par l'Etat en règlement de la dette salariale des travailleurs au cas où les bénéficiaires voudront les céder auprès des banques

Dans le cadre de l'apurement des créances que détiennent les travailleurs sur l'Etat, des titres ont été émis en règlement de la dette salariale de l'Etat.

En l'absence de dispositions dérogatoires, les opérations de cession de ces titres sont imposables de plein droit à la taxe sur les activités financières(TAF).

Or, les travailleurs bénéficiaires de ces titres ont manifesté la volonté de ne pas supporter ladite taxe sur les opérations de cessions des titres.

La modification des dispositions de cet article du CGI intervient pour prendre en compte leur préoccupation à tout le moins légitime et prévenir une éventuelle fronde sociale qu'occasionnerait l'imposition desdites opérations à la TAF.

Modification de l'article 977 du CGI afin de faciliter la création d'industries au Bénin.

Les dispositions de l'article 977 du CGI soumettent à la contribution foncière des propriétés bâties, l'outillage des établissements industriels attaché au fonds à perpétuelle demeure dans les conditions indiquées dans le premier paragraphe de l'article 525 du Code Civil ou reposant sur des fondations spéciales faisant corps avec l'immeuble, ainsi que toutes installations commerciales ou industrielles assimilées à des constructions.

Il est remarqué que cette situation est de plus en plus dénoncée par les investisseurs qui concourent à la création d'industries.

La modification vise à exclure des éléments soumis à la contribution foncière des propriétés bâties, l'outillage industriel sous toutes ses formes afin de faciliter la création d'industries au Bénin.

Modifications des articles 1004 et 1005 du CGI, en vue d'exclure l'outillage des établissements industriels de la valeur locative servant de base du droit proportionnel de la contribution foncière des propriétés bâties.

Les modifications qui consistent à exclure les installations industrielles de la détermination de la valeur locative servant à calculer le droit proportionnel de la patente industrielle, a pour but de contribuer à la mise en place d'une politique d'incitation à l'investissement.

Modification de l'article 1038 du CGI en vue d'inscrire dans les exemptions de la contribution des patentes toutes les institutions mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit conformément aux dispositions de la Directive n°01/2008/CM/UEMOA du 28/03/08 et d'accorder aux entreprises nouvellement créées par les jeunes promoteurs bénéficiant du financement du Fonds National de Promotion de l'Entreprise et de l'Emploi des Jeunes (FNPEEJ), une exonération de tous droits et taxes au cours de la première année d'existence.

Modifications des articles 1042, 1043 et 1045 du CGI afin d'assujettir à la Taxe d'Enlèvement des Ordures (TEO), les occupants d'immeuble qui exercent une activité commerciale, industrielle, minière, artisanale, d'exploitation forestière ou même une profession libérale.

Aux termes des dispositions des articles 1042, 1043 et 1044 nouveaux du CGI portant sur l'institution de la TEO dans les Communes, une taxe est créée pour financer le traitement des ordures ménagères. A cet effet, seuls les propriétaires d'immeuble bâti sont assujettis à ladite taxe et paient au minimum 500 francs et 8000 francs au maximum par propriété et par an.

En réalité, il est remarqué que les immeubles d'habitation ne sont pas les seuls à générer des ordures dans les communes mais, aussi les opérateurs économiques qui sont dans la sphère de production ou de prestation de services.

La modification intervient pour étendre l'imposition de la T.E.O aux occupants d'immeuble qui exercent une activité commerciale, industrielle, etc...

Modification de l'article 1084-1 du CGI, afin de préciser la personne qui supporte la TFU, en cas de bail emphytéotique ou d'usufruit dans localités dotées de RFU.

Les dispositions de l'article 1084-1 alinéa 1^{er} du CGI relatif à la Taxe Foncière Unique (TFU) ne précisent pas explicitement, en cas de bail emphytéotique ou d'usufruit, la personne qui doit acquitter la taxe alors que les baux de construction sur sol d'autrui sont actuellement très développés dans certaines localités dotées de Régime Foncier Unique (RFU), telle que Cotonou.

La modification a pour but de préciser la personne qui supporte la TFU, en cas de bail emphytéotique ou d'usufruit dans les localités dotées de RFU.

Modification de l'article 1084-6 du CGI en vue de préciser que le solde de la TFU et exigible en totalité à fin mai dans les conditions générales prévues à l'article 1113 dudit code et que tout retard dans le paiement des acomptes est sanctionné par une majoration de 10%.

Les dispositions de l'article 1084-6 du CGI, en fixant les taux et les délais pour le versement des différents acomptes n'ont prévus aucune sanction à l'encontre des contribuables qui ne les auraient pas respectés.

Cette absence de sanction conduit les contribuables à négliger le paiement desdits acomptes.

La nouvelle rédaction a donc pour but de remédier à cette situation.

Modification de l'article 1084-14 nouveau du CGI pour préciser que tout paiement tardif donne lieu à une majoration de 10% et pour supprimer l'apposition de la mention « Saisie pour non paiement d'impôt » sur les établissements qui ne sont acquittés de la dette fiscale dans les délais prescrits et dont les biens auraient fait l'objet d'une saisie provisoire après commandement.

La modification a pour but de tenir compte des préoccupations du secteur privé.

Modifications des articles 1108 nouveau, alinéa 7 afin de donner satisfaction aux contribuables qui contestent le bien-fondé des impositions ou des poursuites.

L'alinéa 7 de l'article 1108 nouveau et l'alinéa 10 de l'article 1165 nouveau du CGI ont été modifiés par la loi de finances 2007 pour offrir au contribuable le bien fondé d'une imposition de choisir entre le versement au Trésor Public d'un cautionnement égal au montant de l'imposition contestée et une caution bancaire.

Mais le secteur privé estime que le montant du cautionnement reste toujours dissuasif et contraignant pour la plupart des entreprises qui n'arrivent pas à le constituer et qu'il conviendrait de le réduire.

Les modifications interviennent donc pour tenir compte de cette préoccupation au regard des pratiques en vigueur dans bon nombre de pays de la sous-région ouest africaine.

Modification des dispositions de l'article 1154 du CGI en vue de prendre en compte la préoccupation du secteur privé visant à supprimer de la procédure de fermeture provisoire des établissements qui ne se sont pas acquittés de leurs dettes fiscales, l'apposition de banderole portant la mention « fermé pour non paiement d'impôt ».

Selon les opérateurs économiques, l'apposition de la mention « fermé pour non paiement d'impôt », inscrit sur un établissement défaillant dont le contribuable est incapable d'acquitter les dettes fiscales dans les délais prescrits, lors de sa fermeture provisoire, le fragilise et provoque la réticence des tiers à travailler avec le contribuable, voire la disparition pure et simple de l'établissement.

La modification intervient donc pour prendre en compte cette préoccupation du secteur privé.

Modification de l'article 1165 du CGI en vue d'alléger les conditions d'octroi du sursis à paiement.

Selon le secteur privé, le montant du cautionnement à verser lors du traitement des réclamations contentieuses est toujours contraignant et dissuasif pour la plupart des entreprises qui n'arrivent pas à le constituer et qu'il conviendrait de le réduire.

La modification a pour but de tenir compte de cette préoccupation du secteur privé en allégeant les conditions d'octroi du sursis à paiement.

MESURES EDICTEES PAR LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS (DGDDI)

Les mesures proposées par la DGDDI comportent des mesures reconduites et des nouvelles mesures.

Reconduction des exonérations sur les catégories de bus neufs.

L'article 4 de la loi de finances, gestion 2000 avait institué une exonération sur les bus neufs.

La loi de finances, gestion 2008 en reconduisant cette mesure l'a élargie aux autobus et autocars et a apporté la précision qu'il s'agit de toutes les catégories de bus.

La reconduction de ladite mesure en 2009 vise à pérenniser la politique environnementale de notre pays.

Reconduction des exonérations des droits et taxes de douane sur les matériels informatiques.

Les articles 2 et 3 de la loi de finances, gestion 2008 consacrent la reconduction de l'exonération antérieure sur les matériels informatiques.

Cette mesure, instaurée depuis la loi de finances, gestion 2000 vise à promouvoir au Bénin les nouvelles technologies de l'information et l'utilisation des ordinateurs, vecteurs du développement des entreprises.

L'adoption de cette mesure a favorisé l'accès des entreprises béninoises aux nouvelles technologies de l'information et a contribué considérablement à l'adoption par elles des ordinateurs comme des outils efficaces de gestion.

Elle a également facilité la tenue, par de nombreuses entreprises, d'une comptabilité aisément exploitable par les services fiscaux.

La mesure est reconduite eu égard à ses effets bénéfiques sur le développement des entreprises.

Reconduction de l'exonération des droits et taxes de douane sur les équipements des stations services.

L'article 16 de la loi de finances, gestion 2008 a élargi le régime d'exonération de son article 5 relatif aux équipements et matériaux pour les stations services aux camions citernes.

Ces dispositions qui visent l'éradication du trafic illicite des produits pétroliers, ont enregistré des résultats satisfaisants.

Elles seront reconduites en 2009 en vue de l'éradication totale de ce trafic.

Exonération des droits et taxes d'entrée et de la Taxe sur la Valeur Ajoutée sur les aliments pour le bétail et la volaille.

Cette nouvelle disposition intervient dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement du Gouvernement pour atténuer la souffrance des populations face à la crise alimentaire.

Il est envisagé d'accorder plus d'avantages au secteur agro alimentaire en réduisant le coût de l'élevage.

Suppression de la Taxe de Voirie sur les marchandises en transit à destination du Niger, du Burkina-Faso, du Mali et autres...

Dans le but de rendre plus compétitif le Port de Cotonou et surtout de permettre aux opérateurs économiques de l'Hinterland de transiter leurs marchandises par le Bénin, il est envisagé à nouveau de supprimer la perception de la Taxe de Voirie sur les marchandises en transit à destination du Niger, du Burkina Faso, du Mali et autres.

MESURES PROPOSEES PAR LA DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE (DGTCP)

Les mesures proposées par la DGTCP sont relatives à l'élargissement de l'assiette de l'écotaxe.

Elargissement de l'assiette de l'écotaxe

L'article 11 de la loi n° 2003-03 du 26 décembre 2003, portant loi de finances pour la gestion 2004 prescrit la perception de l'écotaxe sur un certain nombre de produits.

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de la politique environnementale, il est envisagé l'élargissement de l'assiette des écotaxes aux produits ci-après :

- Les piles et accumulateurs ;
- Les récipients et emballages jetables vides ou non, autres que les plastiques et contenant de produits divers ;
- Les cigarettes et le tabac ;
- Le soufre en transit.

L'élargissement de l'assiette des écotaxes a pour but de doter notre pays d'une stratégie efficace de réduction des effets néfastes engendrés par l'utilisation de ces produits et d'assainissement du cadre de vie.

Modification des taux de redevances à payer par les promoteurs des radiodiffusions de réputation internationale.

L'article 13 de la loi n° 2007 - 33 du 2 janvier 2008 portant loi de finances pour la gestion 2008 avait modifié les redevances à payer par les promoteurs de radiodiffusions sonores et de télévisions privées compte tenu des problèmes financiers et des dysfonctionnements que la plupart de ces médias connaissaient.

Mais, des observations faites par la HAAC, il se serait glissé une erreur dans l'application des taux des redevances payés par les radiodiffusions de réputation internationale.

La nouvelle modification est proposée en vue de l'ajustement desdits taux.

MESURES PROPOSEES PAR LA DIRECTION GENERALE DU BUDGET

Suppression de l'article 32 de la loi n°88-002 du 26 avril 1988, portant loi de finances pour la gestion 1988 en vue de réinstaurer l'octroi de bourses nationales de stages aux agents permanents de l'Etat civils et militaires.

La loi n°88-002 du 26 avril 1988, portant loi de finances pour la gestion 1988 avait suspendu l'octroi de nouvelles bourses nationales de stages au profit des agents permanents de l'Etat civils et militaires pour compter de l'année académique 1987-1988.

Il est donc constater vingt ans après la mise en œuvre de cette mesure, que la formation ou le recyclage dans des domaines autres que ceux développés dans nos universités ou écoles de formation, comptent également pour la qualité des ressources humaines nécessaires au processus de construction d'une véritable administration de développement.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre des OSD, le Gouvernement décide de corriger cette situation en réinstaurant l'octroi de bourses nationales de stages aux agents de permanents de l'Etat civils et militaires.

MESURES PROPOSEES PAR LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT (CAA)

Projet de document de stratégie d'endettement public à annexer à la loi de finances de 2009.

Conformément au Règlement N°09/2007/CM/UEMOA du 4 juillet 2007 portant Cadre de Référence de la Politique d'Endettement Public et de Gestion de la Dette Publique, les Etats

membres de l'UEMOA devrait élaborer et annexer à la loi de finances le document portant stratégie d'endettement public pour l'année. Déférant à ces instructions, le Comité Technique d'Appui à la Commission Nationale d'Endettement (CTA/CNE) a doté notre pays d'une politique annuelle d'endettement et d'un guide concernant les décisions d'emprunt de manière à couvrir le besoin de financement de l'Etat tout en tenant compte des moyens dont il dispose pour assurer le service de la dette présente et à venir. La nouvelle mesure s'inscrit donc dans l'esprit du Règlement de l'UEMOA.

Les mesures socio-économiques

Ces mesures mettent en exergue quelques programmes d'activités au titre du budget 2009 pour traduire la volonté du Gouvernement de mettre en œuvre les OSD. La liste n'est donc pas exhaustive. Pour une liste complète, il faudra consulter les budgets programme et le PIP.

MESURES D'ORDRE SOCIAL

Dans le domaine de la santé : (en millions de FCFA)

Programme élargi de vaccination	3 329
Programme national de lutte contre le paludisme	7 502
Programme multisectoriel de lutte contre le SIDA	4 072
Programme National de réhabilitation et de construction des centres hospitaliers	6 450
Projet d'appui au développement du système de santé	4 305
Programme national de construction, d'équipement et de fonctionnalité des formations Sanitaires	5 000

Dans le domaine de l'éducation : (en millions de FCFA)

Programme de construction et d'équipement d'écoles primaires au Bénin	3 213
Programme : « Un élève sous un toit, une classe, un maître pour l'enseignement primaire (BID III)	2 465Z
Projet spécial de construction, réhabilitation et équipement de salles de classe dans les écoles primaires publiques	6 460
Projet de construction et d'équipement des écoles normales d'instituteurs de Kandi, d'Allada et de Dogbo	2 035
Renforcement de la CENOU	2 016
Projet de construction et d'équipement des résidences universitaires	2 209
Acquisition de manuels scolaires et matériels pédagogiques	1 776
Construction de cinq écoles de formations professionnelles	2 504

Projet de construction de réalisation d'équipement des établissements des infrastructures et direction départementale du MESFTP 1 855

Construction réhabilitation et équipement de salles de classes et laboratoires dans les collèges et lycées 1 341

MESURES D'ORDRE ECONOMIQUE

Dans le domaine rural : (en millions de FCFA)

Programme d'Appui au développement du secteur agricole 3 255

Programme de recherche Agricoles de l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin 1 767

Programme d'Appui au développement rural 2 100

Projet d'Appui au développement rural de l'Ouémé 3 100

Appui au développement rural des départements du Mono et du Couffo 1 708

Programme de Promotion de la Mécanisation Agricole au Bénin 8 589

Appui au Développement Participatif de la Pêche Artisanale au Bénin 3 122

Dans les domaines industriel et commercial : (en millions de FCFA)

Programme de relance du secteur privé 3 350

Programme de viabilisation des zones franches et sites industriels 4 301

Dans les domaines de l'énergie et de l'eau : (en millions de FCFA)

Appui au programme de développement des activités d'approvisionnement en eau potable d'assainissement en milieu rural 1 840

Programme d'alimentation en eau potable et de l'assainissement en milieu rural (BAD) 1 763

Projet d'hydraulique villageoise 2 211

Approvisionnement en eau et éducation à l'hygiène 3 109

Projet pluriannuel eau et assainissement (PTEA) 1 883

Programme d'action pour l'électrification des localités rurales du Bénin 6 859

Projet de fourniture de services d'énergie (PFSE) 9 990

Projet d'électrification des chefs lieux de communes 8 500

Construction et aménagement du barrage d'alimentation en eau potable des populations des villes de Savè, Dassa-Zoumè et Glazoué 3 000

Dans les domaines du transport et des infrastructures : (en millions de FCFA)

Aménagement de Bretelles et Construction d'un Parking Gros Porteur 2 599

Appui au Fonds Routier pour entretien périodique de routes revêtues 5 003

Travaux de réhabilitation de la route Pobè-Kétou 5 408

Aménagement bitumage de la route Come-Possotome-Bopa-Zougbonou	1 527
Actualisation des études techniques et réalisation des travaux d'aménagement et de bitumage de la route Djougou N'dali	2 000
Travaux d'aménagement de la sortie Ouest Cotonou Godomey Calavi Akassato	8 456
Aménagement et bitumage de la route Akpro-Missérité-Adjohoun-Bounou-Kpedekpo	4 500
Actualisation de l'étude de faisabilité technico économique et travaux d'aménagement Djougou Ouaké frontière Togo	1 800
Actualisation de l'étude de faisabilité technico économique et travaux d'aménagement de la route N'Dali Chikandou	1 927
Travaux de construction d'un échangeur au carrefour de Godomey	2 350
Aménagement et entretien des pistes pour le transport rural	3 687
Réalisation d'étude d'infrastructure routière	12 287
Programme de lutte contre l'érosion côtière	8 800
Projet de gestion urbaine décentralisée	15 023
Construction des collecteurs primaires dans les bassins AA et XX de Cotonou	4 530
Programme de réhabilitation de la ville d'Abomey	3 400
Viabilisation du site de construction des logements sociaux	5 000

Dans les domaines de la Micro Finance et de l'Emploi des Jeunes et des Femmes (en millions de FCFA)

Projet national de développement conduit par les communautés (PNDCC)	1 423
--	-------

MESURES RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT, A LA DECENTRALISATION ET A LA SECURITE

Dans les domaines de l'Environnement et de la Protection de la Nature (en millions de FCFA)

Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains (PGFTR)	2 192
Projet d'Appui à la Gestion des Forêts communales (PAGEFCO)	4 746

Dans les domaines de la Décentralisation et de la sécurité : (en millions de FCFA)

Subvention aux préfectures	2 127
Fonds d'appui au développement des communes-fonctionnement	2 534
Fonds d'appui au développement des communes-investissements	5 436

3. Les grandes masses du Budget 2009

Pour l'année 2009, la politique budgétaire s'inscrit dans la Vision du Gouvernement de faire du Bénin un pays émergent.

Les recettes

En 2009, l'économie béninoise devrait évoluer sur un sentier de croissance de pente tendancielle. Dans ces conditions, la bonne marche attendue des activités économiques doit faire augmenter les recettes de l'Etat. Ainsi donc, les prévisions de recettes des Administrations Financières sont évaluées à 663 milliards de FCFA contre 535,76 milliards de FCFA en 2008, soit un accroissement de 23,7%. Par régie financière, ce montant prévisionnel se décompose comme suit :

- les Douanes : 334 milliards de francs CFA contre 283,76 milliards en 2008 ;
- les Impôts : 281 milliards de francs CFA contre 235 milliards en 2008 ;
- le Trésor : 48 milliards de francs CFA contre 17 milliards en 2008 ;

Les recettes prévisionnelles de la DGDDI et de la DGID augmenteront respectivement de 17,7% et de 19,6% et celles de la DGTCP de 182,4% en 2009 par rapport à 2008.

Les prévisions de recettes des budgets annexes et des autres se chiffrent à 23,49 milliards de francs CFA ; soit une baisse de 3,3% par rapport à 2008.

Tableau 9 : Evolution annuelle des recettes publiques prévues (en milliards FCFA)

	Prévisions 2007	Prévisions 2008	Prévisions 2009	Variations 2008/2007	Variations 2009/2008
Budget National	470,70	535,76	663,00	13,8	23,7
DGDDI	239,60	283,76	334,00	18,4	17,7
DGID	211,30	235,00	281,00	11,2	19,6
DGTCP	19,80	17,00	48,00	-14,1	182,4
Autres recettes	24,41	24,29	23,49	-0,5	-3,3
FNRB	15,01	15,97	16,19	6,4	1,4
CAA	6,00	6,00	4,00	0,0	-33,3
FR	2,63	2,32	3,31	-11,8	42,7
BIAC	0,77	-	-		
-BUDGET GENERAL	495,11	560,04	686,49	13,1	22,6

Source: DGE- DGB / MEF

En plus de ces recettes des régies financières, il est attendu des ressources exceptionnelles de trésorerie et des ressources extérieures composées de dons, de prêts, d'aides budgétaires et d'allègement de dette. Ainsi, une prévision de 88,73 milliards de FCFA a été faite au titre de ressources exceptionnelles de trésorerie et 327,67 milliards de FCFA en ce qui concerne les

ressources extérieures. Ces ressources financeront le déficit des ressources internes par rapport aux dépenses.

Les dépenses

En 2009, les dépenses prévisionnelles de l'Etat seront en hausse de 22,6% par rapport à l'exercice 2008. Cette hausse des dépenses totales est compatible avec l'amélioration des recettes totales et la mobilisation des ressources extérieures pour la réalisation des projets.

Les dépenses courantes (dépenses de personnel, dépenses de transfert et dépenses de fonctionnement) connaîtront une hausse de 13,6% par rapport à 2008. De même, les prévisions de dépenses en capital vont enregistrer une hausse de 32,2%.

Pour ce qui est des dépenses des Autres Budgets, il apparaît une hausse de 8,6% dans les prévisions ; mais les dépenses prévisionnelles du Fonds Routier sont en stagnation.

Au total en 2009, les prévisions de dépenses s'établissent à 1 076,78 milliards de francs CFA contre 875,90 milliards de francs CFA en 2008.

Tableau 10 : Evolution annuelle des dépenses publiques prévues (en milliards FCFA)

	Prévisions 2007	Prévisions 2008	Prévisions 2009	Variations 2008/2007	Variations 2009/2008
DEPENSES COURANTES	445,49	426,83	484,75	-4,2	13,6
Dépenses de personnel	173,05	173,87	235,43	0,5	35,4
Dépenses de fonctionnement	121,94	107,15	108,51	-12,1	1,3
Dépenses de transfert	150,5	145,81	140,81	-3,1	-3,4
DETTE PUBLIQUE	42,13	36,14	55,74	-14,2	54,2
DEPENSES EN CAPITAL	286,86	371,91	491,75	29,6	32,2
Ressources intérieures	161,13	182,51	269,34	13,3	47,6
Ressources extérieures	125,73	189,40	222,41	50,6	17,4
AUTRES BUDGETS	38,09	41,02	44,55	7,7	8,6
FNRB	27,9	30,83	34,13	10,5	10,7
CAA	1,39	1,39	1,62	0,0	16,7
Fonds Routier	8,8	8,80	8,80	0,0	0,0
BUDGET GENERAL	812,57	875,90	1076,78	7,8	22,9

Source: DGE –DGB / MEF

4. L'équilibre général de la Loi de Finances 2009

Les ressources de la loi de finances pour la gestion 2009, les plafonds des charges et l'équilibre qui en résulte sont contenus dans le tableau ci-après :

Tableau 11 : EQUILIBRE GENERAL DE LA LOI DE FINANCES, GESTION 2009 (en millions de francs CFA)

OPERATIONS	RESSOURCES		CHARGES		SOLDE	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009
A - OPERATIONS A CARACTERE DEFINITIF	598 283	717 203	915 299	1 108 780	-317 016	-391 577
I - BUDGET GENERAL DE L'ETAT	560 044	686 494	875 896	1 076 786	-315 852	-390 292
1 - Budget des institutions et ministères	535 757	663 000	815 476	1 012 832	-279 719	-349 832
a - Recettes des régies	535 757	663 000			535 757	663 000
b - BIAC	0	0			0	0
c - Dépenses ordinaires hors arriérés			443 566	521 085	-443 566	-521 085
d - Dépenses en capital			491 747	421 267	-371910	-491 747
2 - Budget annexe	15 966	16 188	30 831	34 133	-14 865	-17 945
- Fonds national des retraites du Bénin	15 966	16 188	30 831	34 133	-14 865	-17 945
3 - Autres budgets	8 321	7 306	10 189	10 421	-1 868	-3 115
a - Caisse autonome d'amortissement	6 000	4 000	1 388	1 620	4 612	2 380
b - Fonds routier	2 321	3 306	8 801	8 801	-6480	-5 495
II - VARIATION NETTE DES ARRIERES			19 400	19 400	-19400	-19 400
III - COMPTE D'AFFECTION SPECIALE	38239	30 709	39 403	31 994	-1 164	-1 285
- Compte SYDONIA			1164	1 285	-1 164	-1 285
- Compte maintien de la paix	22000	12 000	22 000	12 000	0	0
- Compte Education (appui ciblé)	16239	18 709	16 239	18 709	0	0
B - OPERATIONS A CARACTERE TEMPORAIRE	109 942	105 045	108 000	129 865	1 942	-24820
I - COMPTES DE PRÊT	3500	163	8 000	31 865	-4500	-31 702
II - COMPTES D'AVANCE	106442	104 882	100 000	98 000	6442	6 882
SOUS-TOTAL	708 225	822 248	1 023299	1 238 645		
C - BESOIN DE FINANCEMENT DE LA LOI DE FINANCES					-315 074	-416 397
D - RESSOURCES INTERIEURES	53668	88 727				
RESSOURCES EXCEPTIONNELLES DE TRESORERIE	53 668	88 727				
E - RESSOURCES EXTERIEURES (FINANCEMENT)	261 406	327 670				
I- DONS PROJETS	92 586	116 317				
II- PRETS PROJETS	96 812	106 092				
III- ALLEGEMENTS DE LA DETTE	27 657	22 900				
IV AIDES BUDGETAIRES	44 351	82 361				
TOTAL GENERAL	1023299	1238 645	1023299	1 238 645	0	0

Source: DGE –DGB / MEF

Par rapport aux ressources intérieures, la Loi de finances dégage un déficit de 343,9 milliards de FCFA.

Il se dégage un besoin de financement qui sera couvert de la manière suivante :

- ressources exceptionnelles de trésorerie.....22 250 millions de francs
- Dons projets.....108 117 millions de francs
- Prêts projets107 184 millions de francs
- Allègement de la dette..... 22 900 millions de francs
- Aides budgétaires.....82 861 millions de francs

CONCLUSION

L'année 2008 marque la mise en place des bases nécessaires afin de donner corps au Bénin émergent. Les objectifs de politique économique pour l'année 2009 visent à créer les conditions nécessaires à l'émergence du secteur privé. Ainsi, l'orientation globale de la politique économique pour 2009 est axée sur l'accélération de la dynamisation du secteur privé. Cette orientation globale se décline en cinq orientations spécifiques à savoir i) la poursuite des réformes structurelles engagées ; ii) l'amélioration de l'environnement des affaires ; iii) la facilitation de l'intermédiation financière en faveur du secteur privé ; iv) la création de conditions indispensables à l'émergence du secteur privé ; v) la mise à disposition du secteur privé d'une main-d'œuvre qualifiée via le renforcement du capital humain.

Sur la base de ces orientations, l'objectif de croissance pour 2009 est de 6,1% imputable essentiellement : (i) aux effets attendus des réformes structurelles engagées en 2007 et en 2008 ; (ii) à une amélioration de la production agricole ; (iii) à une amélioration de la production des services (port, énergie, télécommunications ...) ; (iv) à une diversification des exportations (coton, anacarde, riz, ananas, karité, produits de pêche) ; (v) à une augmentation des investissements publics (taux d'investissement public d'environ 11,5%) ; (vi) à la promotion du secteur privé.

Ces perspectives économiques se réaliseraient dans un environnement mondial et sous régional favorable tiré respectivement par les bonnes performances des pays émergents et en développement et celles du grand voisin de l'Est : le Nigeria.

Cependant, le niveau élevé du cours du baril de pétrole et les incertitudes qui planent sur l'évolution prévisible des cours du pétrole pourraient affecter négativement les perspectives annoncées.